



Syndicat Départemental  
d'Électricité des Vosges

# RAPPORT, D'ACTIVITÉ

2023

# EDITO DU PRÉSIDENT



A la lecture de ce rapport, vous pourrez constater que le niveau d'activité au sein du SDEV en 2023 reste encore élevé, et ceci malgré un contexte géopolitique complexe et des effets persistants de la crise sanitaire qui induisent des difficultés d'approvisionnement en matériel. Ces facteurs n'ont toutefois pas empêché la réalisation de travaux sur les réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public pour près de 13 millions d'euros (24 millions d'euros si l'on intègre les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées mais dont les factures n'ont pas été reçues au 31/12/2023).

Ces efforts importants, conjugués à ceux de notre Concessionnaire Enedis, portent leurs fruits puisque notre Concession présente des résultats tout à fait positifs en termes de qualité de l'électricité distribuée, avec un temps de coupure par usager de 48.7 minutes, bien inférieur à la moyenne nationale de 72.9 minutes.

A ces travaux, représentant près de 170 chantiers en 2023, s'ajoute le travail accompli pour le développement de notre réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques qui se densifie là où le besoin se justifie.

**“Notre Concession présente des résultats tout à fait positifs en termes de qualité de l'électricité distribuée”**

Au 31 décembre 2023, une cinquantaine de bornes installées par le SDEV étaient en service, soit une centaine de points de charge ouverts au public sur les 730 que comptait le Département à cette date. Le SDEV est ainsi, en 2023, le premier aménageur du territoire vosgien en matière de mobilité verte.

**" L'éclairage public est une préoccupation forte du Syndicat"**

Autre secteur, sensible par ses aspects sécuritaires mais aussi économiques et écologiques, l'éclairage public est une préoccupation forte du Syndicat.

Concernant la maintenance de ces réseaux (près de 23 000 points lumineux), les difficultés pour garantir des délais de livraison raisonnables de matériels ou de pièces détachées et la réactivité des différents intervenants ont un impact significatif sur les temps de réalisation des opérations. Les agents du SDEV sont pleinement conscients de ces défis qu'ils s'efforcent quotidiennement de résoudre. A cet égard, au vu des complications croissantes, une réorganisation des missions en interne a été décidée afin d'accroître les moyens humains alloués, et devrait ainsi permettre une amélioration du service rendu aux collectivités adhérentes.

Par ailleurs, face à la crise énergétique à laquelle sont confrontées nos communes, le Comité Syndical a voté un programme exceptionnel de 500 000 € pour les aider à équiper leurs armoires d'éclairage public d'horloges astronomiques permettant ainsi la coupure nocturne de l'éclairage et donc d'importantes économies d'énergie. Le SDEV participera, sous conditions, à hauteur de 80 % du montant des travaux à réaliser. Le marché inhérent à ce programme est attribué et les premières installations sont attendues courant 2024.

**“ L’engagement du Syndicat dans ce domaine (transition énergétique) est croissant [...] la réflexion se poursuit vers le développement d’autres missions.**

Convaincu des enjeux du développement durable, l’engagement du Syndicat dans ce domaine est croissant. Ainsi, le tout jeune service de Conseil en Energie Partagé étoffe son offre, puisque les délégués au SDEV ont décidé de proposer une nouvelle prestation à destination des communes de moins de 1 000 habitants et aux EPCI afin de rendre le service accessible à tous. Cela devrait permettre de répondre au mieux aux besoins de ces collectivités.

Par ailleurs, la réflexion se poursuit vers le développement d’autres missions en matière de transition énergétique.

Tout ceci ne peut se faire qu’en concertation avec nos adhérents. C’est pourquoi, deux fois par an, au printemps lors des 6 comités locaux et à l’automne à l’occasion des 5 réunions conjointes avec Enedis, Elus et Agents du SDEV viennent à la rencontre des représentants des communes. Ces rendez-vous sont des moments privilégiés pour échanger sur les attentes des uns et des autres, et informer des activités du Syndicat. J’espère donc vous y voir toujours plus nombreux.

Je tiens, en conclusion, à souligner, que l’accompagnement quotidien de toutes les communes Vosgiennes est rendu possible grâce à l’implication dévouée des Elus du Bureau et du Comité Syndical, ainsi qu’au professionnalisme des Agents du SDEV. Leur engagement et leur travail méritent des remerciements chaleureux.

**SERGE RENAUX**  
PRÉSIDENT





# SOMMAIRE

---

## **01. Présentation du SDEV** page 5

Historique et missions

Organisation de la structure



Interview

2023 en images

Bilan social

---

## **02. Activité du SDEV** page 18

Chiffres clés de la concession

Actualités et rappel

Missions d'électrification

Fiches travaux



Eclairage public



Transition Energétique

---

## **03. Finances et activité comptable** pages 38

Informations

Fonctionnement du SDEV



Budget

---

## **04. Faits marquants 2023** pages 46

---

## **05. Annexes** page 49

Coordonnées des chargés d'affaires

Tableau de financement des communes :

- Urbaines 2024
- Rurales 2024

Liste des investissements 2023 par commune

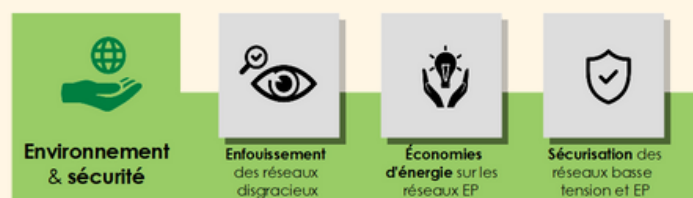
# PRÉSENTATION DU SDEV

Le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (SDEV) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).





## HISTORIQUE & MISSIONS





En qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) sur le département, le SDEV a pour but d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique, dont les concessionnaires sont Enedis (pour la partie distribution d'électricité) et EDF (pour la partie vente d'électricité aux tarifs réglementés et aspects sociaux).

Émanation de l'ensemble des communes vosgiennes, le SDEV contribue à l'aménagement du territoire, à la préservation de l'environnement et à la défense des intérêts de nos concitoyens.





-   
**Contrôle des concessionnaires**
-   
**Contrôle des missions du service public**
-   
**Contrôle de la mise en œuvre de la tarification sociale**
-   
**Représentation & défense des intérêts des usagers**

-   
**Aménagement du territoire**
-   
**Renforcements & Extensions**
-   
**Déploiement des IRVE**
-   
**Transition énergétique & écologique**

# ORGANISATION DE LA STRUCTURE

## NOS ÉLUS

### Le Bureau Syndical



### Le Comité Syndical

Suite aux élections municipales de 2020, le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 60 représentants des communes membres, désignés dans les conditions ci-après.

- Election des Délégués titulaires et suppléants pour les communes comptant plus de 7 500 habitants :

Les conseils municipaux des communes adhérentes au Syndicat dont la population est supérieure à 7 500 habitants (chiffre population légale totale INSEE en vigueur au 1er janvier 2020) ont élu un nombre de Délégué(s) titulaire(s) et suppléant(s), par tranche totale ou partielle de 7 500 habitants, selon le tableau indiqué ci-contre :

COMMUNE	POPULATION TOTALE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ÉPINAL	33 148	5	5
GÉRARDMER	8 598	2	2
GOLBEY	8 757	2	2
REMIEMONT	8 013	2	2
SAINT DIÉ DES VOSGES	20 137	3	3
THAON LES VOSGES	9 101	2	2

- Election des Délégués titulaires et suppléants pour les communes comptant jusqu'à 7 500 habitants.

Les communes comptant jusqu'à 7 500 habitants (chiffre population légale totale INSEE en vigueur au 1er janvier 2020), sont regroupées en comités locaux au niveau des intercommunalités auxquelles elles appartiennent (sauf pour la commune de Vicherey rattachée géographiquement pour l'occasion au Comité Local de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien), et constituent ainsi un collège électoral au sens de l'article L 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Désignation des Délégués au Comité Syndical par les collèges électoraux

Dans le périmètre de chaque Comité Local, le Syndicat a convoqué chaque Délégué communal afin de procéder, au sein de ce Comité Local, à l'élection des Délégués qui siègent au Comité Syndical.

Le Syndicat, en lien avec la structure intercommunale de rattachement a donc organisé, courant septembre 2020, pour ces communes, l'élection du ou des Délégué(s) titulaire(s) et suppléant(s), à raison d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant par tranche totale ou partielle de 7 500 habitants, à savoir :



### Constitution des Comités Locaux :

Chaque Conseil Municipal des communes concernées a élu un Délégué titulaire.

POPULATION	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
0 - 7 500	1	1
7 501 - 15 000	2	2
15 001 - 22 500	3	3
22 501 - 30 000	4	4
30 001 - 37 500	5	5
37 501 - 45 000	6	6

## Les organes délibérants

- 7** Réunions de Bureau
- 4** Comités Syndicaux
- 3** Commissions
- 5** Réunions des Groupes de Travail



**Total des réunions en 2023 : 19**

# Groupes de Travail

Afin d'apporter un service toujours mieux adapté aux besoins des communes, des Groupes de Travail ont été créés dans le but de réfléchir sur différentes thématiques. A l'issue des différentes réunions de ceux-ci des éléments ont été présentés aux Instances décisionnaires que sont le Bureau et le Comité Syndical.



## FINANCEMENT

Suite à la hausse imposée des taux de perception de l'accise sur l'électricité (ancienne TCCFE), le SDEV a vu ses recettes augmenter de façon très significative (+1 million d'euros) en 2023.

Afin d'utiliser au mieux cette somme, imprévue, les élus se sont réunis à plusieurs reprises (entre fin 2022 et 2023) afin de proposer la manière la plus pertinente d'utiliser cet argent. Cette somme étant issue principalement des communes comptant moins de 2 000 habitants, l'objectif était d'en faire bénéficier les communes en lieu et place desquelles le SDEV perçoit cette taxe.

Les réflexions ont abouti à la création d'un programme exceptionnel ayant comme objectif de réduire la consommation d'électricité des communes, via la possibilité de coupure nocturne de leur éclairage public.

**Plus d'informations sur le programme page 33**



## TRANSITION ENERGETIQUE

La transition énergétique est l'un des sujets majeurs de ce siècle. Le SDEV, de par ses compétences techniques et son champ d'actions à l'échelle du département, a un rôle important à jouer.

Le jeune service Transition Énergétique se développe, tout comme les besoins des communes Vosgiennes. Au printemps 2023, le Comité Syndical a décidé de mettre en place un Groupe de Travail dans le but de réfléchir aux pistes d'évolution du service, afin d'étoffer l'accompagnement déjà existant.

**Plus d'informations sur le programme pages 36 et 37**

## HOMMAGE

## M. Joël ROBICHON



Né le 26 janvier 1949 à Épinal, Joël ROBICHON a passé la majorité de sa vie dans le département des VOSGES. Département auquel il était très attaché et dans lequel il s'est largement investi.

Homme au grand cœur, il présidait l'organisation du Téléthon et également l'association Bouchons Handicap 88.

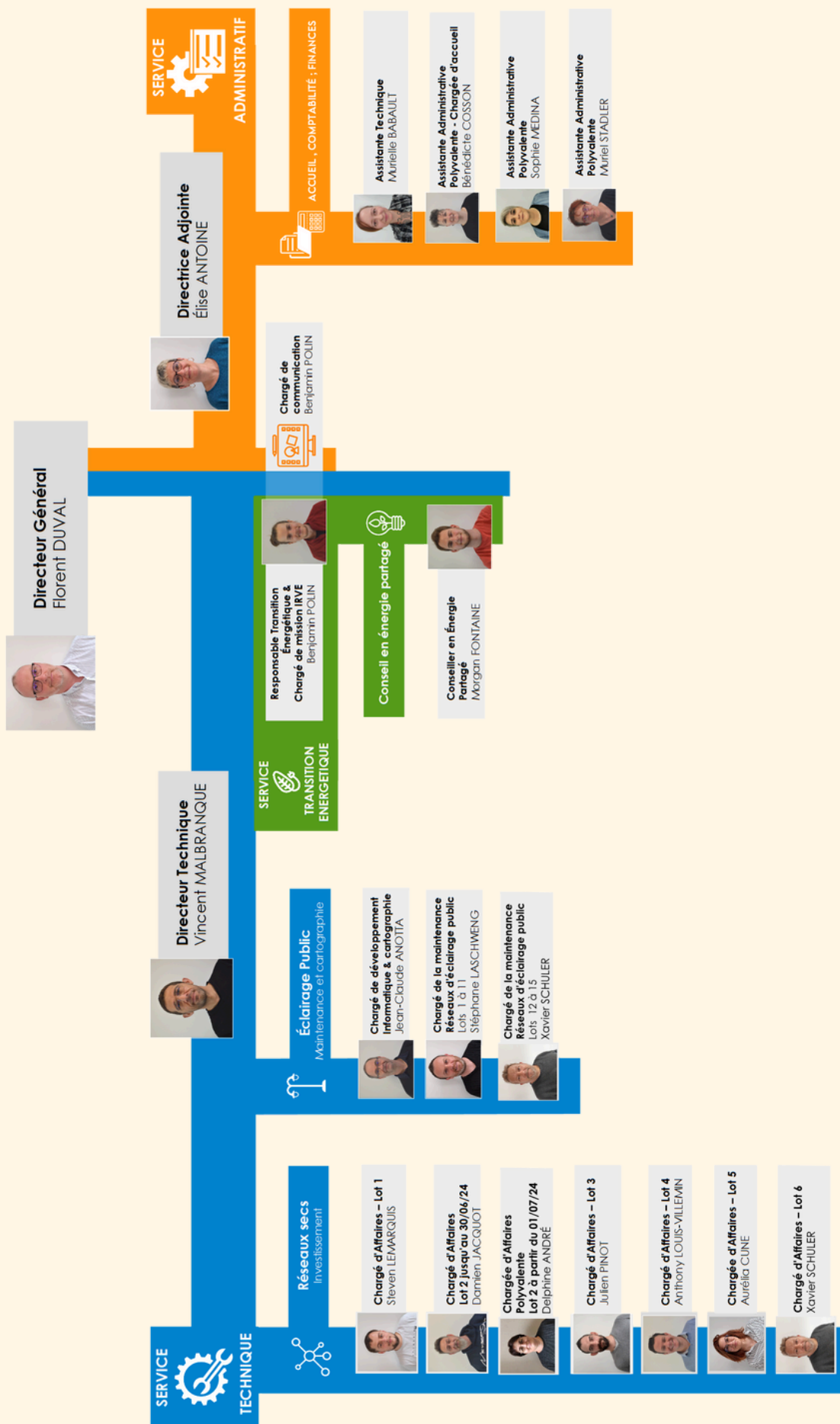
Son implication pour sa ville (Remiremont), lui aura fait occuper la place d'élu municipal et de délégué au sein de notre Syndicat depuis 2016.

Décédé le 8 décembre 2023, le SDEV souhaite rendre hommage à un homme profondément impliqué dans la vie de son territoire.

© Photo VosgesMatin

# NOS SERVICES

## Organigramme 2024





# LE MÉTIER DE CHARGÉ D'AFFAIRES L'INTERVIEW



© Photo VosgesMatin

Au printemps 2024, ce sont 18 agents qui œuvrent quotidiennement pour mener à bien les différentes missions du Syndicat. L'équipe de direction (3 agents) encadre ainsi deux services :

- le **service administratif** (composé de 4 agents), essentiel au bon déroulement des missions juridiques, de comptabilité et de traitement des factures.
- et le **service technique** (11 agents), composé de trois pôles : éclairage public, transition énergétique et réseaux secs.

Au sein de ce dernier pôle, les 7 chargés d'affaires, interlocuteurs privilégiés des communes, se sont prêtés au jeu de l'interview. L'occasion pour eux de parler de leur métier, de leur expérience et de leur rôle au sein de la structure, et plus largement sur le territoire vosgien.

" Quelles compétences ou qualités sont essentielles pour réussir en tant que chargé d'affaires dans notre secteur selon vous ? "

**ANTHONY** : " A mon sens, les qualités essentielles pour réussir en tant que chargé d'affaires dans notre secteur, c'est dans un premier temps le relationnel. Il est impératif d'avoir un bon relationnel avec les élus afin de donner au premier abord un climat de confiance, ensuite il est important d'être organisé, nos missions changent selon le réseau sur lequel nous travaillons et les procédures sont lourdes avec des délais fixes par rapport aux subventions.

Il faut donc prévoir et organiser au mieux nos chantiers avec une bonne coordination et c'est important d'avoir en tête les grandes étapes de nos affaires afin d'éviter d'en oublier une."



" Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui souhaite poursuivre une carrière en tant que chargé d'affaires ? "

**DAMIEN** : " A mon sens il y a trois choses importantes à prendre en compte lorsque l'on souhaite faire une carrière dans un poste de chargé d'affaires. Tout d'abord, il faut avoir l'envie d'apprendre afin d'appréhender parfaitement l'environnement dans lequel on va évoluer, que cela soit dans sa propre structure (procédures internes, circuits de validations), ou avec les partenaires comme les communes, les bureaux d'études ou bien encore les entreprises de travaux. Ensuite il convient de faire preuve de patience, car la temporalité de certains projets peut être parfois de plusieurs mois voire années dans certains cas.

Enfin, il est nécessaire de bien avoir à l'esprit que c'est un poste sur lequel les sollicitations sont nombreuses, du fait du rôle central du chargé d'affaires ; on peut dire que c'est lui le chef d'orchestre des projets."



**“Après une année d’alternance, quel bénéfice en avez-vous tiré ? Vis-à-vis de la découverte du monde du travail et du métier de chargé d’affaires ?”**

**STEVEN :** " Grâce à l'apprentissage, j'ai acquis une compréhension du monde du travail, notamment en développant des compétences pratiques et en apprenant à naviguer dans un environnement professionnel. En tant que chargé d'affaires, j'ai pu appliquer les connaissances théoriques acquises lors de mes études supérieures à des situations réelles, ce qui m'a permis de consolider ma compréhension du métier et d'identifier mes forces et mes axes d'amélioration.

De plus, cette expérience m'a permis de tisser des liens professionnels précieux et d'élargir mon réseau dans le domaine. En somme, cette année d'alternance a été une étape dans mon parcours professionnel, me permettant de concilier théorie et pratique, tout en me donnant une vision claire de mon avenir dans le métier de chargé d'affaires."



**" Connaissez-vous le SDEV avant d’intégrer l’équipe ? La vision que vous aviez du métier de chargé d’affaires était-elle en accord avec vos missions actuelles ? "**

**AURELIA :** "Je ne connaissais pas le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges avant d'intégrer l'équipe ; j'ai découvert que le syndicat recherchait un nouveau chargé d'affaires grâce au bouche-à-oreille.

Après avoir pris connaissance de l'annonce de recrutement, je me suis renseignée sur le site internet et auprès de mon entourage sur le poste.

Je peux dire que globalement mes missions correspondent bien à la vision que j'avais du poste et cela grâce à la description que mon collègue M. Anthony Louis-Villemin et mon prédécesseur M. Bruno Idoux m'ont faite du métier de chargé d'affaires au sein du SDEV, avant le dépôt de ma candidature



**" Pouvez-vous me décrire la relation que vous avez avec les élus au quotidien ? "**

**XAVIER :** " Dans le cadre de ma mission de chargé d'affaires, ma relation avec les élus est basée sur le support technique et l'apport de solutions sur leurs projets en électrification et éclairage public. Cette relation est également basée sur un respect mutuel des responsabilités de chacun pour mener à bien ces projets.

Le relationnel est essentiel dans mon métier, et je m'efforce de bâtir une confiance réciproque entre les communes et le SDEV. Une communication ouverte et régulière est cruciale pour informer les élus de l'avancement des projets et résoudre les problèmes éventuels."



**" Pouvez-vous partager un défi que vous avez surmonté dans votre rôle de chargé d'affaires et comment vous avez géré cette situation ?"**

**JULIEN :** "Un des défis majeurs que j'ai rencontrés a été l'apprentissage des aspects techniques du métier de chargé d'affaires en électrification rurale, tout en effectuant le suivi des dossiers déjà en cours sur le lot que je gère. J'ai réussi à surmonter ce défi grâce à l'aide des autres agents du SDEV et en m'investissant pleinement dans ce nouveau métier. Cela m'a demandé une grande capacité d'adaptation et une volonté constante d'apprendre.

Cette expérience m'a permis de développer une meilleure compréhension des enjeux techniques et administratifs de notre secteur, et d'améliorer ma capacité à gérer des projets complexes. Désormais, c'est avec plaisir que j'aide et accompagne les nouveaux membres du service technique, en partageant les connaissances et les compétences acquises."



**"En tant que femme dans un milieu majoritairement masculin, est-ce facile de trouver sa place ?"**

**DELPHINE :** " En tant que femme dans un milieu professionnel masculin, en 24 ans de carrière, il a fallu souvent démontrer que je connaissais mon métier et que je n'étais pas là en tant que secrétaire. Le relationnel avec les interlocuteurs se passe généralement bien, c'est plus cordial qu'avec mes collègues masculins.

Je pense que c'est un atout d'être une femme dans un métier majoritairement masculin, car nous sommes minutieuses et rigoureuses (cela est dû au fait que l'on doit toujours démontrer que l'on connaît notre travail).

Il faut toujours avoir une femme dans un monde d'hommes pour adoucir le milieu professionnel. Cette diversité favorise un environnement de travail plus équilibré et respectueux, bénéfique pour tous les membres de l'équipe."



# 2023 EN IMAGES



Remise de médailles



Comité Syndical et vote du programme exceptionnel horloges EP



Comités locaux

JAN

MAR

MAI

FEV

AVR

JUIN

Réunion des structures départementales (AMV88)

Commission Consultative Transition Energétique (CCTE)

Mise en service de l'installation photovoltaïque sur l'auvent du SDEV

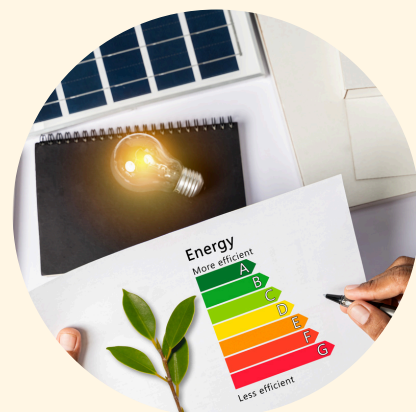




Remise du CRAC par ENEDIS



Réunion Entente Grand Est des Syndicats d'Énergie



Nouvelle prestation Transition Énergétique (diagnostic énergétique spécifique)

JUIL

SEPT

NOV

AOUT

OCT

DEC

Bilan annuel des taux d'utilisation des bornes de recharge



Réunions conjointes ENEDIS / SDEV



Conférence NOME à la Préfecture



# BILAN SOCIAL

## Effectif au 31 décembre 2023

Service	Femmes	Hommes	Total
Direction	1	2	3
Administratif	4	0	4
Technique	3	10	13
Total	8	12	20

20  
agents

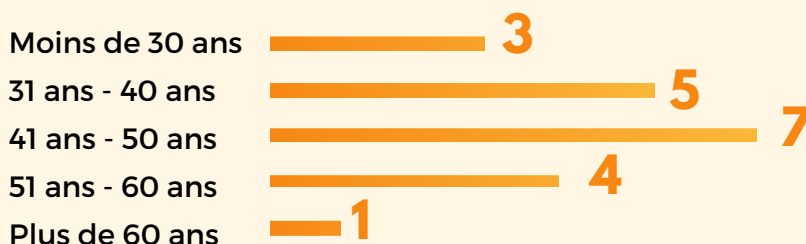
8



12



## Effectif par tranche d'âge



## Mouvements du personnel

Comme déjà annoncé dans le rapport d'activité 2022, Xavier SCHULER est arrivé de l'île de la Réunion le 9 janvier 2023 pour remplacer Olivier MAILLOT, parti vers d'autres horizons le 12 décembre 2022.

Steven LEMARQUIS, apprenti au SDEV sur l'année scolaire 2022/2023 en licence professionnelle Eco-Gestion des Energies Renouvelables, a été recruté en qualité de chargé d'affaires du lot 1 au 1er juillet 2023, en remplacement de Sophie MASSONNEAU, démissionnaire pour rejoindre le secteur privé.

Léo BOURGUIGNON, apprenti également, a décidé de poursuivre ses études à l'issue de sa licence professionnelle.

Victoria D'ABRAMO, assistante de Direction, a souhaité faire évoluer sa carrière dans un autre domaine, et a donc sollicité sa mutation au 1er septembre 2023.

Aurélia CUNE a été recrutée le 11 septembre 2023 en qualité de chargée d'affaires du lot 5 afin de remplacer à terme Bruno IDOUX, retraité au 1er mars 2024.

Muriel STADLER, assistante administrative polyvalente, occupant ses fonctions à temps non complet (22/35) a vu sa durée hebdomadaire de travail passée à 35 h à compter du 09 octobre 2023.

Et Delphine ANDRE a été recrutée le 13 novembre 2023, afin de renforcer l'équipe des chargés d'affaires, et permettre une réorganisation des services sur 2024.

## Absences

**309 jours** calendaires de maladie ordinaire pour 3 agents, soit 253 jours ouvrés.

## Formations

Au cours de l'année 2023, ce sont au total :

**768,5 heures** de formation réalisées par 19 agents dont :

- **262 heures** liées à la technicité des postes (techniques ou administratifs)
- **216 heures** liées au thème de l'hygiène et sécurité
- **270 heures** liées à des formations d'intégration
- **20,5 heures** liées à la préparation aux concours

## Masse salariale

1 005 188,28 €

# ACTIVITÉ DU SDEV

2023, UNE ACTIVITÉ ENCORE IMPORTANTE



## CHIFFRES CLÉS

48,7  
minutes

### CRITÈRE B

(temps de coupure annuel moyen pour un usager en basse tension ; toutes causes confondues - contre 72.9 minutes au national)

2 108  
GWh

### ÉNERGIE ACHEMINÉE

(gigawatt-heure)

678  
M d'€

### PATRIMOINE DE LA CONCESSION

(valeur comptable brute : valeur d'origine des biens)

2 898  
€ par usager

### VALEUR PAR USAGER

(233 934 points de livraison)

## CONCESSION

438

communes rurales

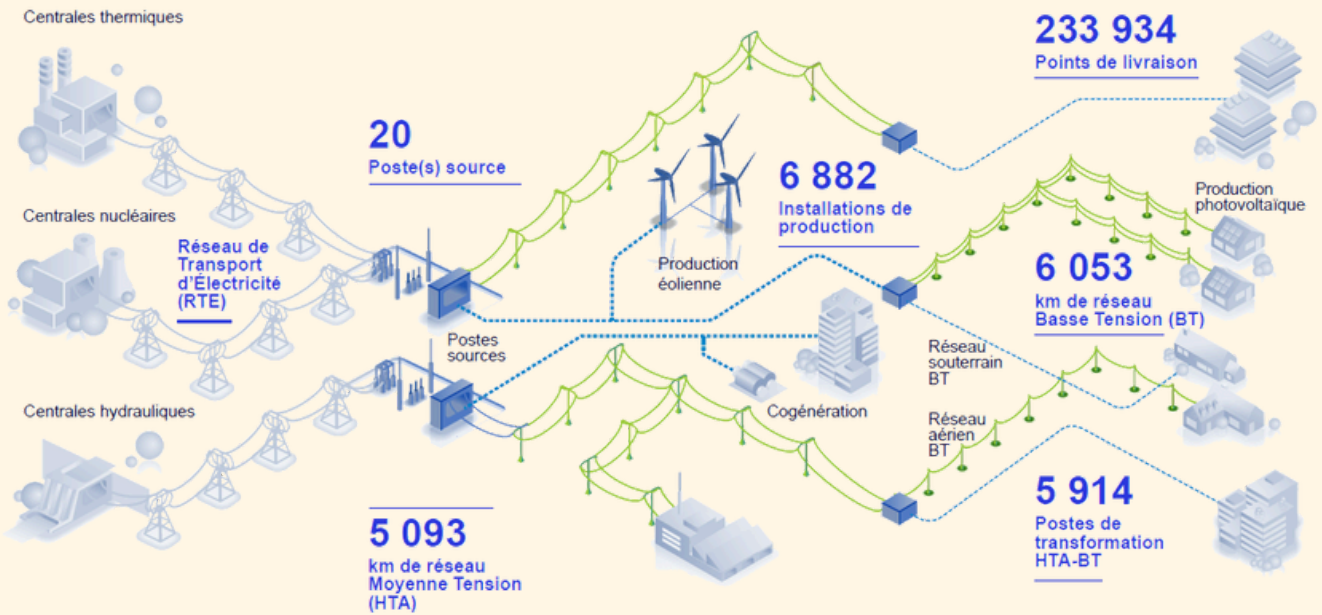


67

communes urbaines



## Le réseau public de distribution d'électricité



Source : ENEDIS - CRAC 2023

# MISE EN OEUVRE DU PPI

## Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2022 – 2025 d'Enedis

Avec la conclusion du nouveau Contrat de Concession le 22 décembre 2021, le SDEV, propriétaire des réseaux de distribution d'électricité, et Enedis, gestionnaire de ces réseaux, ont établi un Programme Pluriannuel d'Investissements pour une période de 4 ans allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025. Ce PPI a notamment déterminé des quantités d'ouvrages à réaliser par le concessionnaire Enedis en fonction de chaque type d'ouvrage, mais aussi un engagement financier de ce même concessionnaire ventilé par objectif à atteindre sur les réseaux HTA et BT.

Un premier bilan à mi-parcours a donc été présenté par Enedis. En conclusion, si les engagements financiers sont tenus (déjà 7 575 000 € investis sur les 13 650 000 € prévus, soit 55 % du programme financier), certaines quantités de travaux n'ont pas été réalisées à hauteur de ce qui était prévu, et le SDEV reste donc vigilant sur ces points.

BILAN TECHNIQUE DU PPI 2022-2025

Cible travaux	Finalité PPI	Ouvrages à traiter	2022	2023	TOTAL 2 ans	% réalisé à mi-programme
Réseaux HTA	Lignes aériennes HTA PAC sécurisées	23 km	0,6	4,1	4,7	20%
	Renouvellement de câbles HTA souterrains CPI incidentogènes	15 km	2,1	3,2	5,3	35%
	Automatisation	10 OMT	4,0	4,0	8,0	80%
Réseaux BT	Dépose réseaux BT fils nus (tous programmes Enedis dont délibéré, hors article 8)	42 km	3,5	2,6	6,1	15%
	Renouvellement de réseaux BT souterrains incidentogènes	3 km	0,8	1,7	2,5	83%
Postes sources	Modernisation, renouvellement de composants	4	3,0			75%

# ACTUALITÉS & RAPPEL



## Loi APER - MODIFICATION (extension de réseau)

En application de la **loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)**, l'ordonnance du 23 août 2023 modifie la répartition des coûts des travaux d'extension du réseau électrique.

De fait, si le document d'urbanisme est délivré à compter du 10 septembre 2023, **ces coûts sont à la charge du demandeur** (moins la réfaction de 40 % prise en charge par le TURPE), et non plus à la charge de la collectivité.

### En résumé :

Permis de Construire, Autorisation d'Urbanisme, non-opposition à déclaration préalable délivré	Le redevable de l'extension hors terrain d'assiette est	le redevable de l'extension dans terrain d'assiette est	TURPE
avant le 10/09/2023	Collectivité en Charge de l'Urbanisme	Pétitionnaire	40%
à compter du 10/09/2023	Pétitionnaire	Pétitionnaire	40%

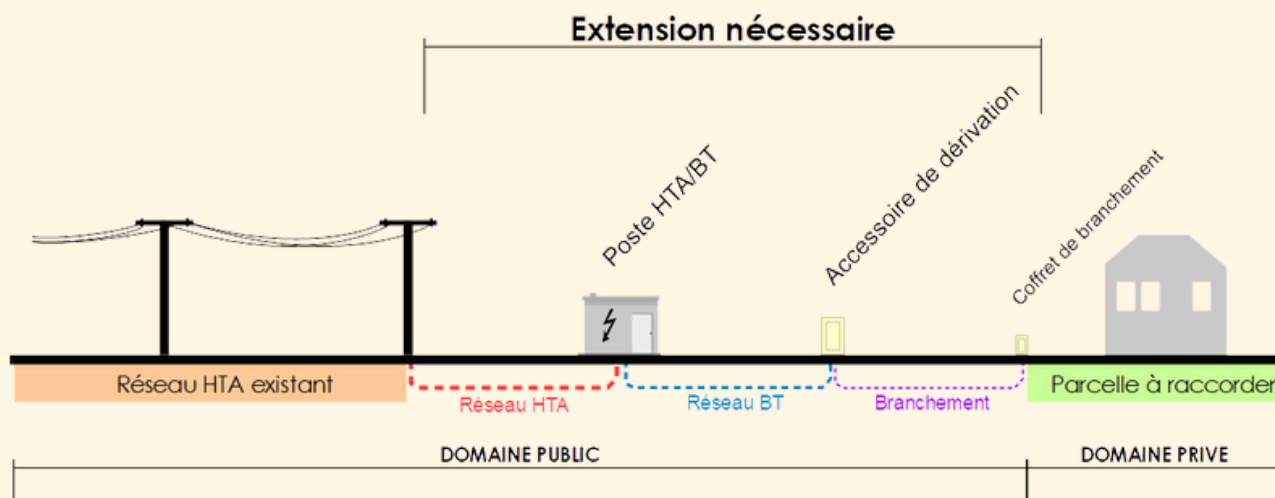


Schéma d'une extension de réseau pour raccorder une parcelle privée

## Modification des tableaux de financement



Outre le programme exceptionnel relatif à l'éclairage public, le Groupe de Travail « financement du Syndicat » a proposé au Comité Syndical du 25 janvier 2023 d'harmoniser les règles de financement des enfouissements de réseaux entre communes urbaines pour lesquelles le SDEV perçoit l'accise sur l'électricité, et communes rurales.

C'est ainsi que le Comité Syndical a validé les taux de participation des communes suivants :

TAUX DE PARTICIPATION DES COMMUNES AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT				
Nature des travaux	COMMUNES RURALES			
	Actuellement	Proposition		
Enfouissement du réseau électrique retenu au FACE ou à l'ECV	24%/90 000 € HT 66% au-delà	24%/90 000 € HT 50 % au-delà		
Enfouissement du réseau électrique non retenu à un programme extérieur de subvention	66%	50%		
Nature des travaux	COMMUNES URBAINES pour lesquelles le SDEV perçoit la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité		COMMUNES URBAINES conservant la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité	
	Actuellement	Proposition	Pour mémoire	Pour mémoire
Enfouissement du réseau électrique retenu à l'ECV	24%/90 000€ HT 48% au-delà	24%/90 000€ HT 50 % au-delà	40%/90 000€ HT 80% au-delà	40%/90 000€ HT 80% au-delà
Enfouissement du réseau électrique non retenu à un programme extérieur de subvention	48%	50%	80%	80%

Ce changement induit l'apport d'une **aide supplémentaire aux communes rurales**, qui engendre un surcoût de l'ordre de 70 000 € par an pour le SDEV.

Les tableaux complets de financement valables en 2024 sont disponibles en annexe du présent rapport.

# Critères pour les subventions enfouissement

## Des enveloppes financières et des moyens humains limités

Tous les ans, le SDEV reçoit plus de demandes d'aides au financement de projets d'enfouissement de réseaux qu'il ne peut en financer. Ainsi, en 2023, 65 dossiers ont été reçus représentant un montant de travaux de plus de 8.2 millions d'euros. Or, chaque année, le SDEV perçoit des enveloppes financières limitées :



- **d'Enedis** : environ 350 000 € à répartir entre communes rurales (50 %) et urbaines (50 %)
- **du FACE** : environ 345 000 € pour les communes rurales uniquement (plus un complément exceptionnel de 160 000 € en 2023)
- **du Conseil départemental** : environ 290 000 € en 2023 : à souligner qu'il s'agit là d'un nouveau programme voté par l'Assemblée délibérante et qui a permis d'aider 17 dossiers.

soit exceptionnellement, plus de 1.1 million d'euros en 2023, mais plutôt de l'ordre de 700 000 € les années précédentes.

Les projets font donc l'objet d'un examen attentif par les Commissions ECV (Environnement et Cadre de Vie) et FACE (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale) qui les classent suivant de multiples critères définis par le Comité Syndical :

### A ) L'effort de coordination des travaux à réaliser dans les domaines suivants

- |  |          |
|--|----------|
| 1° Enfouissement des lignes téléphoniques                                  | 5 points |
| 2° Réalisation de l'éclairage public par câbles souterrains et candélabres | 5 points |
| 3° Travaux d'adduction d'eau ou d'assainissement                           | 5 points |
| 4° Travaux d'aménagement de voirie   | 5 points |
| 5° Travaux de gaz  | 5 points |

### B ) La valeur esthétique du projet et sa justification par rapport à l'état ancien

- |  |           |
|--|-----------|
| 1° Site protégé (rayon de 500 m ou ZPPAUP)   | 5 points  |
| 2° Age du réseau électrique existant à enfouir   |           |
| - de 0 à 10 ans inclus   | -4 points |
| - de 11 à 20 ans inclus  | 0 points  |
| - de 21 à 30 ans inclus  | 4 points  |
| - de 31 à 40 ans inclus  | 6 points  |
| - 41 ans et plus   | 8 points  |
| 3° Suppression du linéaire concerné par le projet composé à plus de 50 % par du réseau en fils nus | 5 points  |
| 4° Commune située dans un Parc Naturel Régional (PNR)  | 5 points  |

### C ) Les éventuelles aides relatives à l'enfouissement des réseaux électriques perçues les années précédentes (FACE C, Programme départemental, ECV, ...)

- |                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| 1° Commune retenue en année n-1 | -6 points |
| 2° Commune retenue en année n-2 | -4 points |
| 3° Commune retenue en année n-3 | -2 points |



## D ) L'effort fiscal et le potentiel financier de la commune

1° L'effort fiscal de la commune par tranche d'effort fiscal. 8 tranches (de 1,60 et plus à 0)

de 12 points à -9 points

2° Le potentiel financier de la commune par tranche de potentiel financier . 12 tranches (de 0 €/hab à plus de 1 101 €/hab)

de 12 points à -10 points

Ainsi, 49 dossiers ont pu être aidés en 2023 (sur 65), mais tous les ans, entre 20 et 30 projets ne peuvent prétendre aux aides allouées.

Afin de résorber au mieux le reliquat de dossiers, le SDEV vote certaines années des programmes exceptionnels sur ses fonds propres (exemples : près de 500 000 € en 2018, puis autant en 2022), mais, outre le fait de bénéficier des finances suffisantes, il convient également de disposer des moyens humains (chez les prestataires et en interne) nécessaires pour pouvoir absorber la charge de travail inhérente à l'accroissement de projets. Pour ce faire, le SDEV a recruté une nouvelle chargée d'affaires en novembre 2023, mais même avec ces moyens supplémentaires, il semble improbable de pouvoir satisfaire toutes les demandes reçues.

## Exemple de chantier 2023

### COMMUNE DE DARNEY



ENFOUISSEMENT BT - FT - EP PLACE DE L'ABATTOIR

# MISSIONS

## TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION

### Enfouissement des réseaux

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, l'enfouissement des réseaux aériens existants (électriques, téléphoniques et d'éclairage public) peut répondre à plusieurs préoccupations :

- **Aspect esthétique** (embellissement visuel d'un espace)
- **Aspect environnemental** (végétation moins impactée et champs électromagnétiques diminués)
- **Résistance face aux contraintes extérieures** (intempéries, branchages, accidents ...)
- **Aspect sécurité** (suppression des fils en cuivre nu)

La demande et/ou proposition peut venir de la commune, du SDEV ou d'Enedis, elle est le résultat d'un constat fait au préalable sur le réseau en question.

### Extension des réseaux

Les extensions du réseau électrique ont pour but le **raccordement d'un tiers** :

#### Un particulier, pour

- une construction individuelle
- un commerce
- un bâtiment agricole ...

#### Une collectivité publique, pour

- une mairie, une salle des fêtes
- un lotissement communal, une zone artisanale
- un relais de téléphonie mobile ...

Dans certains cas (création d'un lotissement, nouvelle habitation en périphérie etc.), l'extension des réseaux électriques peut être associée à une extension du réseau d'éclairage public et/ou du réseau de communications électroniques (Orange).

### Renforcement des réseaux

Le renforcement consiste à **améliorer le réseau public de distribution** d'électricité en résorbant principalement les chutes de tension importantes et/ou récurrentes chez les usagers ; il est alors nécessaire d'adapter ou réadapter le réseau électrique afin d'éviter tout client mal alimenté (CMA).

Le SDEV ainsi qu'Enedis privilégient 2 techniques :

- **Remplacement des lignes basse tension** de faible section par des câbles aériens torsadés isolés (aériens) ou des câbles de section supérieure (souterrain).
- **Création d'un poste de transformation** à proximité des points de consommation.

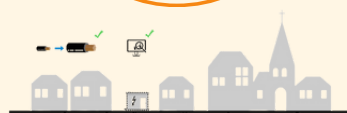
28  
chantiers



90  
chantiers



30  
chantiers



## Sécurisation des réseaux

La sécurisation des réseaux électriques basse tension **consiste à remplacer progressivement les fils nus** par des réseaux aériens torsadés ou souterrains.

Les fils nus sont les réseaux les plus anciens, de faible section, souvent très longs et sensibles aux aléas climatiques.

Pour ces travaux de sécurisation, tout comme ceux de renforcement, le **SDEV, grâce au soutien du FACE, prend financièrement en charge la totalité** des opérations des **communes rurales**.

Pour les **communes urbaines**, c'est le **Concessionnaire Enedis** qui **prend en charge** ce type de travaux.

7  
chantiers



## Rénovation des réseaux d'éclairage public

Au-delà des travaux d'enfouissement ou d'extension des réseaux d'éclairage public, les communes peuvent souhaiter a minima faire **réaliser des travaux de remplacement de leur matériel d'éclairage public**, dont la durée de vie est d'environ de 25 à 30 ans.

Ces travaux, moins conséquents, permettent de **moderniser le réseau** et de **réaliser des économies d'énergie** à moindre frais.

12  
chantiers



## Au total

2023 → 167 → 13M d'€

chantiers  
soldés

28 → 6 334 000 €  
enfouissements

7 → 1 021 000 €  
sécurisations

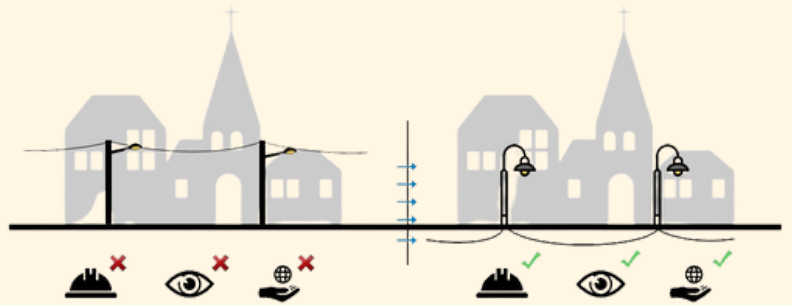
90 → 2 023 000 €  
extensions

12 → 428 000 €  
rénovations EP

30 → 2 352 000 €  
renforcements

Fourniture  
de matériel → 747 000 €  
éclairage public

# DÉROULEMENT D'UN ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX



1

DEMANDE DE LA COMMUNE &  
RÉCEPTION AU SDEV  
**AVANT LE 31/12 DE L'ANNÉE N**

2

ENVOI DE L'AVANT-PROJET CHIFFRÉ  
A LA COMMUNE  
**AU PLUS TARD LE 01/03 DE L'ANNÉE N+1**

3

RÉCEPTION PAR LE SDEV DE LA  
DÉLIBÉRATION COMMUNALE POUR LE  
FINANCEMENT DES TRAVAUX  
**AVANT LE 15/04 DE L'ANNÉE N +1**

4

COMMISSION ET ATTRIBUTION LE  
CAS ÉCHÉANT D'UNE SUBVENTION  
**EN JUIN DE L'ANNÉE N +1**

5

**DE 2 À 10 MOIS :**  
DEMANDE D'UNE ESQUISSE DES TRAVAUX ORANGE PUIS  
CHIFFRAGE ENVOYÉ À LA COMMUNE (PROGRAMMATION  
ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS)

6

TRANSMISSION AU SDEV DE LA DÉLIBÉRATION DE  
FINANCEMENT DES TRAVAUX ORANGE

7

**+ 2/3 MOIS MAXI :**  
ÉTUDE PAR LE MAÎTRE D'OEUVRE ET  
APPROBATION PAR ENEDIS ET ORANGE

8

**+ 1 MOIS :**  
DIFFUSION DES ARTICLES **R323-25\*** AUX  
ENTITÉS CONCERNÉES ET TRAITEMENT  
DES RÉPONSES

9

DÉMARRAGE DES TRAVAUX PUIS MISE  
EN EXPLOITATION DU NOUVEAU RÉSEAU  
(DÉLAIS SELON AMPLÉUR DES TRAVAUX)

## DÉLAI TOTAL DE 8 À 24 MOIS

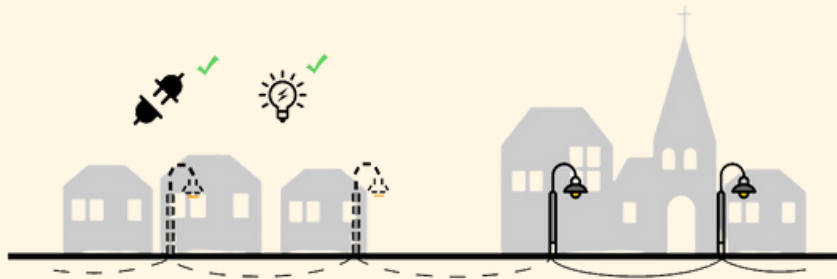
Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (déclaration préalable pour postes, intempéries...)

**NB :** Pour le réseau d'éclairage public, la démarche est menée parallèlement à celle d'Orange avec 2 étapes supplémentaires : la réalisation de l'avant-projet par le maître d'œuvre et la consultation pour l'achat du matériel.

**\*Article R323-25** du Code de l'Energie, relatif à l'approbation et réalisation des ouvrages des réseaux publics d'électricité.

Un mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage doit consulter les maires des Communes et les gestionnaires des domaines publics du territoire où les ouvrages doivent être implantés, ainsi que les gestionnaires des services publics concernés par le projet.

# DÉROULEMENT D'UNE EXTENSION DE RÉSEAUX



1

DEMANDE D'ENEDIS ADRESSÉE AU SDEV (APRÈS DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UN PARTICULIER OU DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME PAR LA COMMUNE OU LA COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE VIA L'ARE - AGENCE RACCORDEMENT ÉLECTRICITÉ).

2

RÉCEPTION DE LA DEMANDE AU SDEV

3

**+ 1 MOIS MAXI :**  
TRANSMISSION AU DEMANDEUR DE L'AVANT-PROJET CHIFFRÉ

4

TRANSMISSION AU SDEV DE L'ACCORD POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

5

**+ 2 MOIS MAXI :**  
RÉALISATION DE L'ÉTUDE PAR L'ENTREPRISE ET APPROBATION PAR ENEDIS (ET ORANGE SI CONCERNÉ)

6

**+ 1 MOIS :**  
DIFFUSION DES ARTICLES **R323-25\*** AUX ENTITÉS CONCERNÉES ET TRAITEMENT DES RÉPONSES

7

DÉMARRAGE DES TRAVAUX PUIS MISE EN EXPLOITATION DU NOUVEAU RÉSEAU (DÉLAIS SELON AMPLEUR DES TRAVAUX)

## DÉLAI TOTAL DE 3,5 À 6 MOIS\*

Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (déclaration préalable pour postes, intempéries...\*)

\* Pour les extensions éligibles aux subventions du FACE, ajouter le délai d'attribution de la subvention

**NB :** Pour le réseau d'éclairage public, la démarche est menée parallèlement à celle d'Orange avec 2 étapes supplémentaires : la réalisation de l'avant-projet par le maître d'œuvre et la consultation pour l'achat du matériel

**\*Article R323-25** du Code de l'Énergie, relatif à l'approbation et réalisation des ouvrages des réseaux publics d'électricité.

Un mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage doit consulter les maires des Communes et les gestionnaires des domaines publics du territoire où les ouvrages doivent être implantés, ainsi que les gestionnaires des services publics concernés par le projet.

# DÉROULEMENT D'UN RENFORCEMENT DE RÉSEAUX



1

DEMANDE D'ENEDIS ADRESSÉE  
AU SDEV APRÈS ÉLABORATION  
D'UNE "FICHE PROBLÈME"

2

RÉCEPTION DE LA DEMANDE  
AU SDEV

3

TRANSMISSION À LA COMMUNE DE  
L'AVANT-PROJET CHIFFRÉ POUR  
DÉLIBÉRATION

4

TRANSMISSION AU SDEV DE LA  
DÉLIBÉRATION COMMUNALE POUR  
LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

5

**+ 2 MOIS MAXI :**

PASSAGE EN COMMISSION ET ATTRIBUTION LE CAS ÉCHÉANT D'UNE  
SUBVENTION (EN FONCTION DU NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS ET  
DES CRÉDITS DISPONIBLES DANS LES PROGRAMMES DE SUBVENTION)

6

**+ 2/3 MOIS MAXI :**

ÉTUDE PAR LE MAÎTRE D'OEUVRE ET  
APPROBATION PAR ENEDIS

7

**+ 1 MOIS :**

DIFFUSION DES ARTICLES **R323-25\*** AUX  
ENTITÉS CONCERNÉES ET TRAITEMENT  
DES RÉPONSES

8

DÉMARRAGE DES TRAVAUX PUIS MISE  
EN EXPLOITATION DU NOUVEAU RÉSEAU  
(DÉLAIS SELON AMPLEUR DES TRAVAUX)

## DÉLAI TOTAL DE 5 À 10 MOIS

Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (déclaration préalable pour postes, intempéries...)

**NB :** Pour les renforcements coordonnés avec du génie civil du réseau de communications électroniques, ajouter les délais de réalisation de l'esquisse par les services d'Orange et les délais de délibération de la commune sur l'avant-projet chiffré relatif à ce génie civil.

**\*Article R323-25** du Code de l'Énergie, relatif à l'approbation et réalisation des ouvrages des réseaux publics d'électricité.

Un mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage doit consulter les maires des Communes et les gestionnaires des domaines publics du territoire où les ouvrages doivent être implantés, ainsi que les gestionnaires des services publics concernés par le projet.

# COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

UN SERVICE QUI CONCILIE ÉCONOMIES D'ÉNERGIE  
ET SÉCURITÉ POUR LES COMMUNES



Le SDEV propose à ses communes membres **d'assurer la continuité et la qualité du service d'éclairage public**, en leur apportant son expertise pour optimiser la gestion de leur réseau, dans les domaines de :

- **l'investissement** : maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installation
- **l'entretien préventif et curatif** de ces installations

**L'éclairage public est un gisement d'économies potentielles**

## La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques.

Les Collectivités ont ainsi le choix entre trois options exclusives l'une de l'autre :

- soit de **confier** au Syndicat **l'investissement et l'entretien**
- soit de **confier** au Syndicat uniquement **l'investissement**, en conservant à leur charge l'entretien du réseau
- soit de **ne pas transférer** la compétence au Syndicat

## Entretien préventif



L'entretien préventif (visite annuelle) a pour objet de réduire les risques de pannes, d'améliorer le service à l'utilisateur et de maintenir dans le temps les performances à un niveau proche du neuf.

## Entretien curatif



Les demandes d'interventions ponctuelles, de dépannages et de mises en sécurité sont engagées directement par la commune auprès de l'entreprise titulaire du contrat d'entretien, avec information au SDEV, via le logiciel de Gestion de la Maintenance (GMAO). Ce dernier informe la commune de l'accord de facturation relatif à chaque intervention suivant la nature du dysfonctionnement constaté.

Dans le cas où il est nécessaire de réaliser des travaux post-intervention, le SDEV soumet préalablement le devis correspondant à l'accord de la commune.

DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

71

demandes d'intervention de mise en sécurité (sinistres)

661

demandes d'intervention pour 1 ou plusieurs points EP isolés HS / au moins 3 points EP consécutifs HS

100

demandes "autres" (réglages horloges, travaux avec CD88 ou Communes,...)

832

demandes d'intervention au total

## Délais d'intervention en entretien

VISITE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF	INTERVENTION DE MISE EN SÉCURITÉ	1 OU PLUSIEURS POINTS ISOLÉS EN PANNE	AU MOINS 3 POINTS CONSÉCUTIFS EN PANNE
entre le 01/02 et le 15/04	4 heures	5 jours ouvrés	2 jours ouvrés



# Restructuration du service Eclairage Public

La mission "entretien du réseau d'éclairage public" représente une part importante de l'activité du SDEV. Jusqu'à cette année (2023), seul un agent était dédié à celle-ci.

A partir de 2024, une légère restructuration va être menée afin de maintenir un service de qualité, au vu de l'augmentation des demandes (demandes d'intervention, demandes de paramétrage) : un second agent va ainsi gérer 4 des 15 lots géographiques constitués.

Cette réorganisation permettra à nos agents de se rendre plus régulièrement sur le terrain afin de s'assurer que nos entreprises prestataires travaillent en phase avec les demandes des communes et du syndicat.



**ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
**LASCHWENG Stéphane**  
Chargé de la maintenance  
Réseaux d'éclairage public  
☎ 03 29 29 25 11  
📠 06 45 96 02 98  
✉ [stephane.laschweng@sdev88.fr](mailto:stephane.laschweng@sdev88.fr)  
@ [entretien.ep@sdev88.fr](mailto:entretien.ep@sdev88.fr)



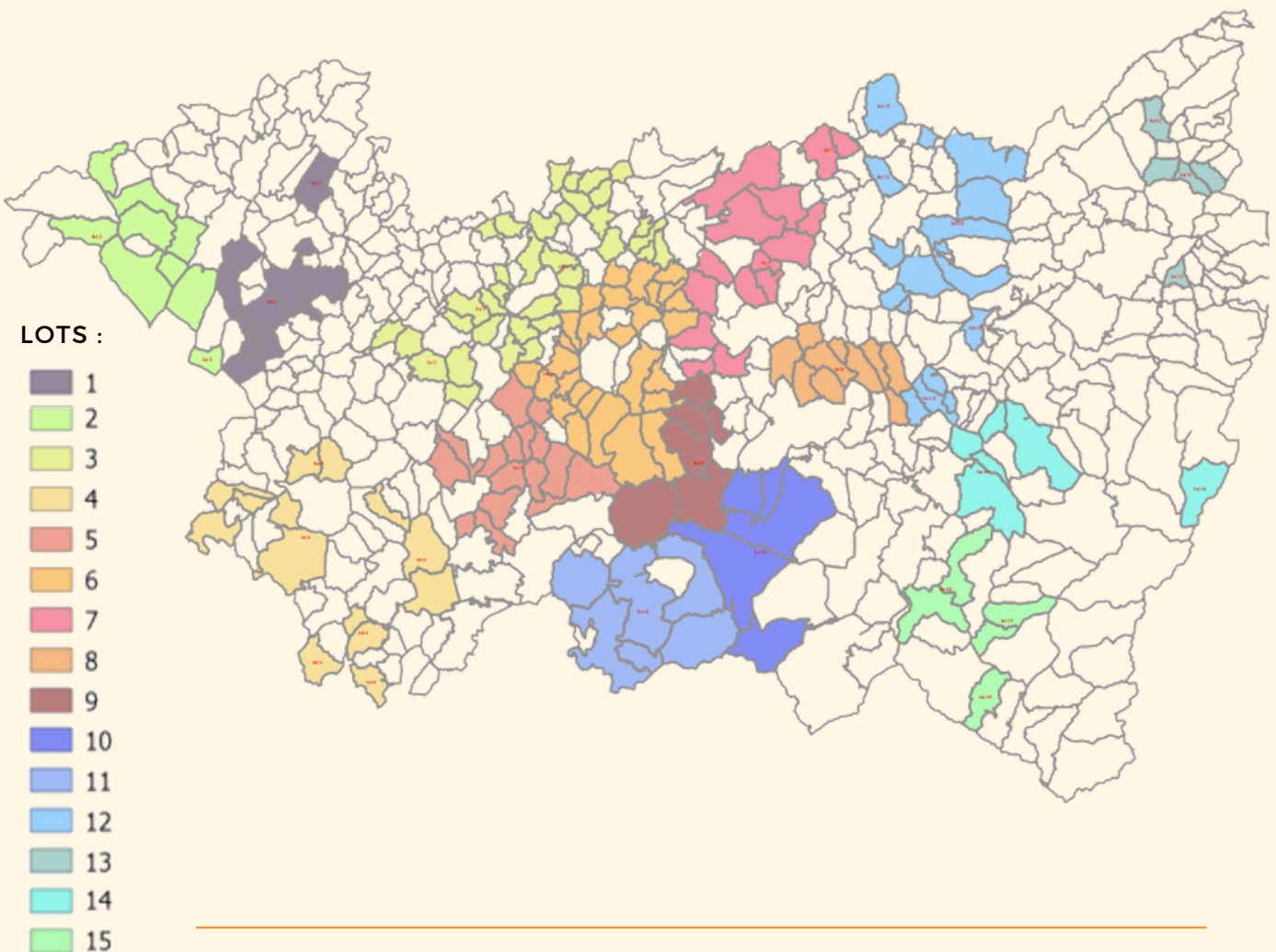
**LOT 1 à 11**



**CHARGÉ D'AFFAIRES**  
**SCHULER Xavier**  
Chargé d'Affaires - Lot 6  
Projets en électrification rurale  
☎ 03 29 29 19 63  
📠 06 14 43 15 31  
✉ [xavier.schuler@sdev88.fr](mailto:xavier.schuler@sdev88.fr)



**LOT 12 à 15**



## Réglementation anti-endommagement

En tant que maître d'ouvrage du réseau d'éclairage public des communes ayant transféré la compétence au SDEV, ce dernier a l'obligation de respecter la réglementation anti-endommagement.

Cela implique les éléments suivants :

- Avoir cartographié son réseau à la classe de précision adaptée à son réseau (classé sensible ou non sensible).
- S'être déclaré comme exploitant de réseau sur le guichet unique (<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>)
- Répondre aux sollicitations suite à une déclaration de travaux (DT), une déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ou un Avis de Travaux Urgents (ATU), dans les délais impartis

DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

235

Avis de Travaux Urgents (ATU)

609

Déclarations de Travaux (DT)

557

Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)

1604

DT/DICT conjointes

## Outils de gestion à disposition



### Cartographie éclairage public

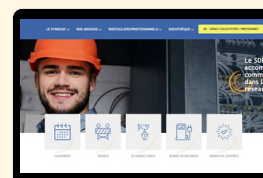
Carte interactive permettant de consulter le réseau d'éclairage public de la commune concernée.



### GMAO

**(Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)** est un logiciel permettant d'effectuer en ligne les demandes de dépannage pour le réseau d'éclairage public et simplifier le suivi de l'entretien entre les communes, le SDEV et les prestataires.

Retrouvez les liens vers ces logiciels sur notre site internet dans la rubrique "[espace collectivités/ prestataires](#)" : [sdev88.fr](https://sdev88.fr)



## PROGRAMME EXCEPTIONNEL



Pour réduire l'impact sur la biodiversité, les riverains et la facture énergétique, l'utilisation d'appareils spécifiques type « horloge astronomique » peut permettre d'allumer et éteindre l'éclairage en fonction des horaires de coucher et lever du soleil ainsi que programmer une coupure nocturne.

« un village »	Sans coupure nocturne « permanent » (soit ~ 4 100 heures / an)		Avec coupure nocturne de 23h à 5h (soit ~ 1 800 heures / an)		Avec coupure nocturne de 22h à 6h (soit ~ 1 220 heures / an)	
	consommation	coût	consommation	coût	consommation	coût
100 points lumineux	43 255 kWh	5 545 €	18 990 kWh	2 435 €	12 870 kWh	1 650 €
1 armoire EP	---	1 380 €	---	1 380 €	---	1 380 €
<b>Total annuel H.T.</b>	---	6 925 €	---	3 815 €	---	3 030 €

Fort de ce constat, et afin d'aider les communes à réaliser des économies, le Comité Syndical, sur proposition du Groupe de Travail « **Financement** », a voté, le 22 mars 2023, une enveloppe exceptionnelle de 500 000 € pour subventionner la fourniture et pose d'horloges astronomiques permettant de piloter le réseau.

L'audit de l'état des lieux des armoires d'éclairage public (présence ou non d'horloges astronomiques et possibilité d'en accueillir une) a été confié à l'entreprise EIFFAGE pour 117 communes ayant transféré la compétence.

OBJECTIF	DATE DE DEMARRAGE	BENEFICIAIRES	SUBVENTION
Installer des horloges astronomiques dans les armoires EP qui en sont dépourvues	Mars 2024	Communes en lieu et place desquelles le SDEV perçoit l'accise sur l'électricité	80% des travaux dans la limite de 1000€ par installation  10 installations max par commune

### Pour les communes ayant transféré la compétence EP au SDEV:

L'entreprise EIFFAGE :

- recense les besoins
- édite les devis
- réalise les travaux

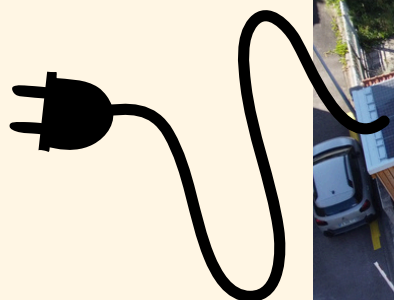
### Pour les communes n'ayant pas transféré la compétence EP au SDEV :

La commune :

- identifie ses besoins
- fait réaliser un devis (fourniture et/ou pose)
- dépose un dossier de demande de subvention
- fait réaliser ou réalise en régie les travaux

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

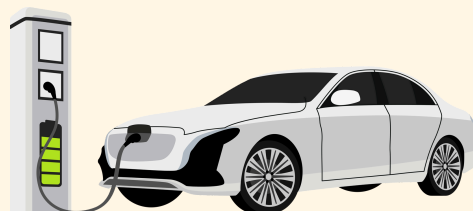
SOBRIÉTÉ, EFFICACITÉ, AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



## Service IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques)

L'année 2023 aura été une fois encore une année très active concernant le déploiement des bornes de recharge.

Les premières mises en service datant d'août 2022, une analyse des chiffres d'utilisation sur une période de 12 mois a été réalisée.



Ces taux d'utilisation ont ainsi permis de confirmer le bon choix des emplacements mais également d'identifier les secteurs à renforcer en équipement.

Dans le Schéma Directeur de Déploiement des IRVE, un besoin initial de 120 à 130 bornes sur le département avait été identifié. Or, durant cette année 2023, d'autres entités, privées majoritairement, ont investi massivement dans la mobilité électrique ; le volume à déployer par le SDEV sera donc moindre que prévu.

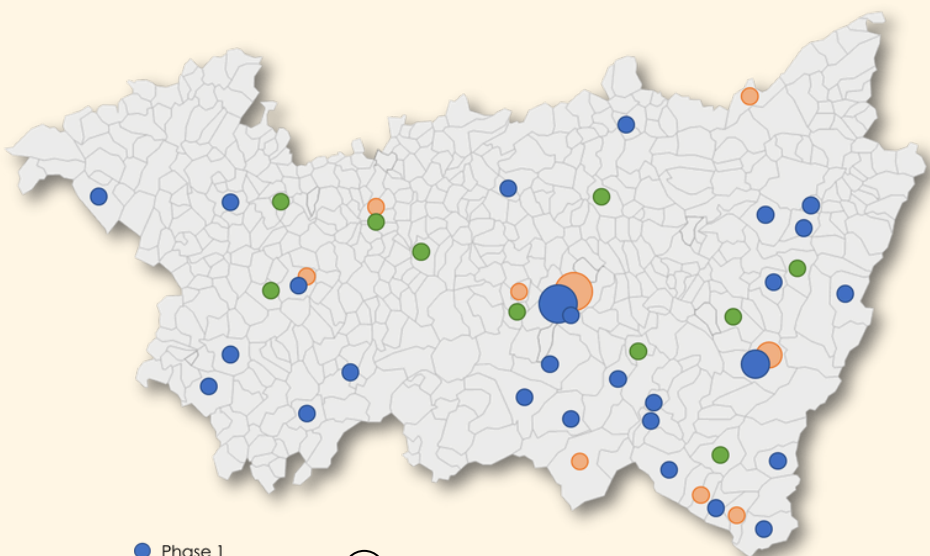
**Au 31 décembre 2023, le département  
comptait 727 points de charge,  
soit environ 1PdC pour 500 habitants**

## DÉPLOIEMENT DES BORNES

État du déploiement des bornes début 2024

Durant l'année 2023, ce sont pas moins de **28 bornes** qui ont été mises en service par le SDEV.

Ce sont ainsi 48 bornes qui ont déployées depuis 2022.



- Phase 1 (réalisée)
- Phase 2 (réalisée)
- Phase 3 (à réaliser)

- 5 bornes
- 3 bornes
- 2 bornes
- 1 borne

## NOS BORNES

### Borne DBT TINY 25 :

#### 2 points de recharge :

- 25kVA (DC) & 22kVA (AC)

### Mode de paiement :

#### 2 moyens de paiement :

- Smartphone + carte bancaire
- Badge d'abonnement



### Tarifs de recharge pour les abonnés :

#### Points de charge jusqu'à 25kW (AC et DC)

- 0,40€ / kWh
- + 0,07€ /min au-delà de 4h de session (4,20€/h)

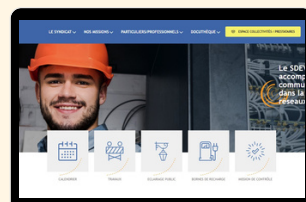
Tarifs 30% plus chers pour les non -abonnés

### Informations complémentaires :

<https://modulo-energies.fr/>



Retrouvez le guide d'utilisation de nos bornes sur notre site internet : [sdev88.fr](https://sdev88.fr)



# Service CEP

(Conseil en Énergie Partagé)

Depuis plusieurs années maintenant, le SDEV souhaite davantage investir et développer des solutions et services autour de la transition énergétique, enjeu primordial de notre époque.

Ainsi, au delà de la mission IRVE, le SDEV propose depuis le 1er janvier 2022 un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Bien que ce service ne soit pas précurseur sur le territoire (car déjà présent au sein de la CAE et du Pays de la Déodaté), c'est désormais l'intégralité des communes vosgiennes qui peuvent, si elles le souhaitent, bénéficier de cette prestation de CEP.

## NOUVEAU SERVICE DE CEP - à destination des communes < 1 000 habitants

Pour répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des communes Vosgiennes, et notamment des petites communes, le SDEV propose désormais une mission de diagnostic énergétique spécifique.

Cette mission, à destination des communes dont la population est inférieure à 1 000 habitants ainsi que des EPCI, a pour but d'analyser le ou les bâtiments concernés afin d'en établir le profil énergétique (consommations et coûts) et ainsi identifier les forces et faiblesses de ce patrimoine.

A la suite de cette étude, un plan d'actions est établi permettant à la commune/à l'EPCI d'avoir des pistes pour :

- Monter un projet de rénovation énergétique
- Obtenir des subventions
- Avoir les bons interlocuteurs (Région, ATD88 ou autres structures)
- Réaliser les travaux



Cette mission de diagnostic énergétique spécifique n'est pas une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Mission	Bénéficiaire	Actions	Coûts du service
<b>CEP complet</b>	Communes Vosgiennes (hors CAE, CCMD et pays de la Déodaté)	Etat des lieux du patrimoine Analyse des coûts et consommations	Commune : 1,5 € par habitant (plancher 800€/an)
	EPCI	Plan d'actions	300€ + 200€ par bâtiment
<b>Diagnostic énergétique spécifique</b>	Communes < 1 000 habitants	Analyse des coûts et consommations	150€ par bâtiment < 1000m <sup>2</sup>
	EPCI	Plan d'actions	250€ par bâtiment > 1000m <sup>2</sup>



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

FONTAINE Morgan

Conseiller en Energie Partagé

 03 29 29 25 17

 06 08 99 52 71

 [morgan.fontaine@sdev88.fr](mailto:morgan.fontaine@sdev88.fr)



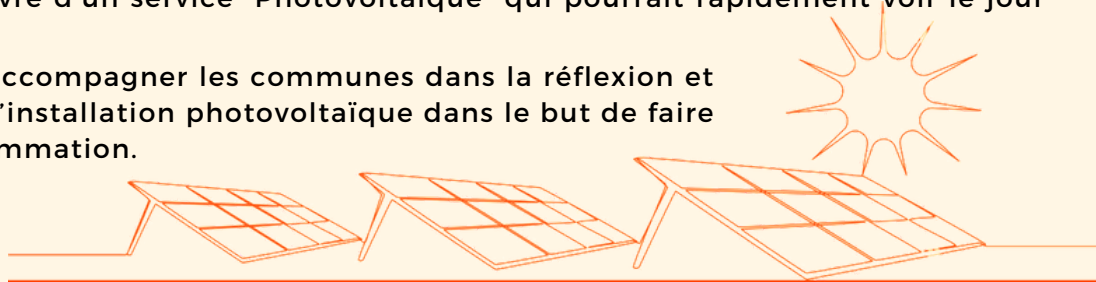
POUR TOUT  
 RENSEIGNEMENT  
 VOUS POUVEZ  
 CONTACTER MORGAN,  
 NOTRE CONSEILLER  
 EN ÉNERGIE PARTAGÉ

## Service Photovoltaïque

(en réflexion)

Dans le cadre de ses travaux, le Groupe de Travail Transition Energétique réfléchit à la mise en oeuvre d'un service "Photovoltaïque" qui pourrait rapidement voir le jour en 2024.

Son objectif : accompagner les communes dans la réflexion et la réalisation d'installation photovoltaïque dans le but de faire de l'autoconsommation.



## Service CEE

(Certificats d'Économies d'Énergie)

Le SDEV propose également la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Ce service permet de mutualiser les compétences et le temps nécessaires au montage des dossiers de demande de CEE.



Ce dispositif relativement complexe et chronophage ne semble pas toujours intéressant pour des petits travaux ponctuels. Avec ce service, le SDEV rend accessible ces primes CEE et propose aux communes qui le souhaitent de valoriser leurs travaux et de leur reverser le montant de la vente des CEE. Un pourcentage (15 ou 20%) est conservé par le SDEV pour compenser les coûts du service.

## Bilan chiffré des CEE 2023



Au 31/12/2023, la quantité d'énergie économisée grâce aux travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public de 20 communes ayant transféré cette compétence au SDEV (699 points lumineux), a permis de valoriser 6 500 700 kWh cumac.

Ainsi, dans le cadre de sa mission de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, le SDEV a pu obtenir près de 47 000 € pour ces dossiers, dont 37 500 € ont été reversés aux 20 communes concernées.



**53,60 €**

**= montant perçu par la commune pour la valorisation des CEE d'un point lumineux**

# FINANCES ET ACTIVITÉ COMPTABLE



## INFORMATIONS

### Changement de la TCCFE

#### Une recette exceptionnelle en 2023 pour financer la transition énergétique : l'accise sur l'électricité

Jusqu'au 31 décembre 2022, le SDEV percevait en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), prélevée sur les factures des abonnés et versée trimestriellement par les fournisseurs d'électricité.

Depuis, le 1er janvier 2023, cette taxe s'appelle désormais accise sur l'électricité. Elle est toujours collectée sur les consommations des usagers (au sein de la ligne « Contribution au Service Public de l'Electricité ») par les fournisseurs d'électricité, mais ces derniers la versent aux services de l'Etat qui se chargent de la reverser aux destinataires finaux par mensualités.

Par ailleurs, le mode de calcul de cette taxe a été modifié par l'Etat. Le taux de perception est ainsi passé du coefficient 6 (défini par le SDEV depuis 2008) à 8.5 (taux légal imposé par l'Etat) et les frais de gestion des fournisseurs d'électricité ne sont plus déduits (soit + 1 % de perception).



Enfin, s'agissant d'une année de transition, l'an passé, le SDEV a perçu le dernier trimestre 2022 ainsi que les 12 mensualités de 2023, auxquelles s'ajoutent également des régularisations des années antérieures.

Le produit de l'accise en 2023 a donc été et restera exceptionnel à 5 316 000 €.

C'est donc au vu de cette recette tout à fait unique, que le Comité Syndical du SDEV a décidé la mise en œuvre d'un programme lui aussi exceptionnel d'installations d'horloges astronomiques (cf page 33) à hauteur de 500 000 €, afin d'encourager à la coupure nocturne de l'éclairage public dans les communes pour lesquelles le SDEV perçoit la taxe.

De même, une réflexion est en cours pour un second programme de 500 000 € dans un autre domaine de la transition énergétique : le photovoltaïque (cf page 37).

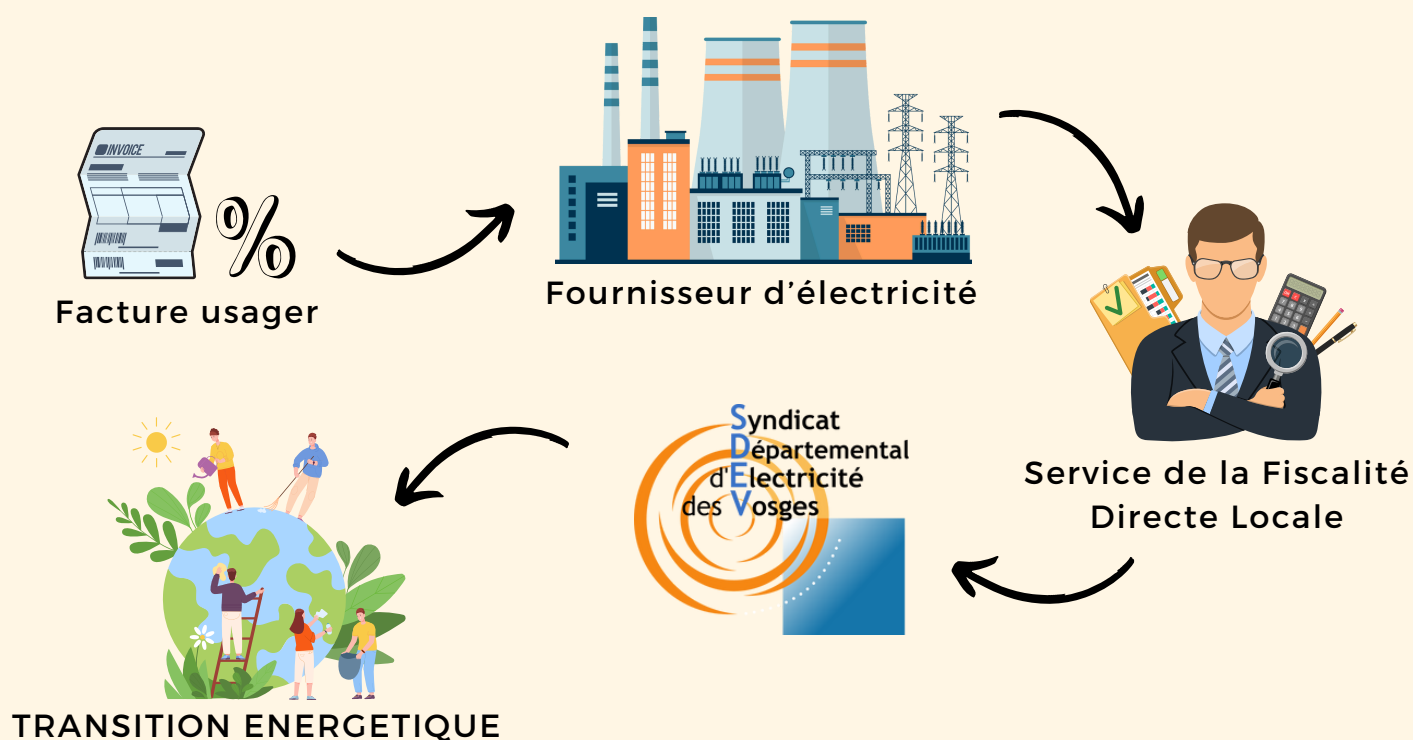


Schéma de la perception de l'accise sur l'électricité jusqu'à son utilisation

## Cessions de parcelles

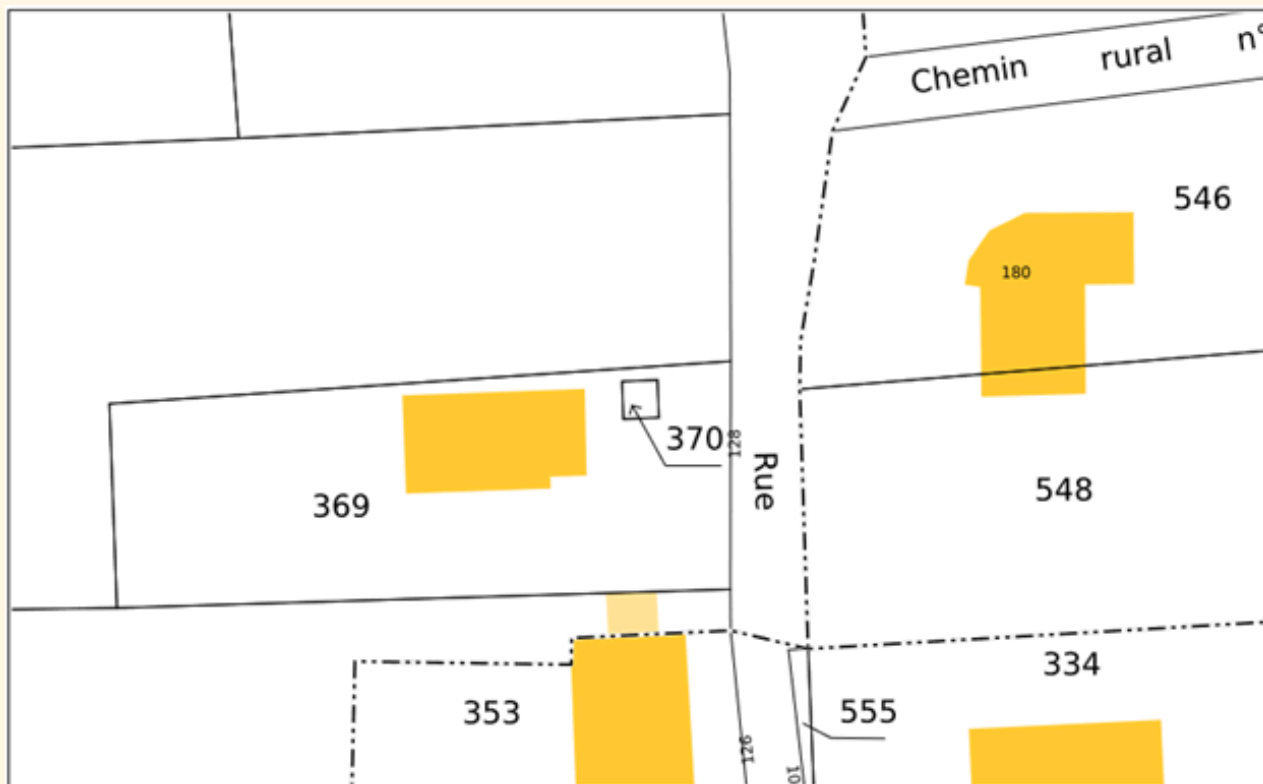
Après un long travail des Services du Syndicat, les quelques 200 parcelles qui étaient restées administrativement propriétés des syndicats primaires intercommunaux d'électrification, ont enfin pu devenir officiellement propriétés du SDEV en 2022.

Ces parcelles sur lesquelles étaient implantés des postes de transformation aujourd'hui démantelés, sont pour la plupart des terrains nus de quelques m<sup>2</sup>, enclavés dans d'autres parcelles.

N'ayant plus d'utilité pour le service public de distribution de l'électricité, ces parcelles peuvent être vendues aux collectivités ou particuliers intéressés.

Afin de limiter les frais pour les acquéreurs, les Services du SDEV s'occupent de rédiger un acte administratif en la forme authentique (ayant donc la même valeur juridique qu'un acte notarié) et réalisent la formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière auprès des services concernés.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le SDEV : [sdev@sdev88.fr](mailto:sdev@sdev88.fr) ou 03.29.29.19.60



# FONCTIONNEMENT DU SDEV

## Procédures de commande publique

En 2022, le SDEV a renouvelé ses marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, ainsi que de services et fournitures.

101 marchés ont ainsi été signés fin 2022 pour une période d'un an reconductible, à compter du 1er janvier 2023.

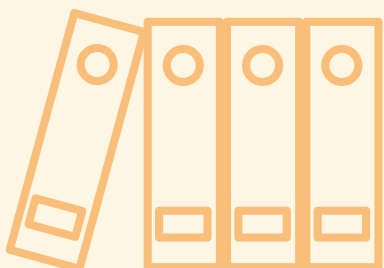
A l'automne 2023, l'ensemble de ces marchés ont été reconduits pour 2024.

En 2023, ce sont 52 consultations de marchés subséquents pour la fourniture de matériel d'éclairage public qui ont été lancées. Les 52 marchés ont été attribués pour un montant global de plus de 755 000 €

Dans le cadre du programme exceptionnel relatif aux horloges astronomiques, un marché a également été publié en 2023 afin de recruter un prestataire chargé de réaliser :

- un inventaire localisé, quantitatif et qualitatif des armoires de commandes d'éclairage public sur le territoire de 117 communes ayant transféré la compétence optionnelle « éclairage public » au SDEV,
- les devis pour la fourniture et pose d'une horloge astronomique dans les armoires en étant dépourvues (un devis par armoire),
- les travaux de fourniture et pose de l'horloge (en fonction du retour des communes ainsi consultées).

L'attributaire de ce marché est l'entreprise Eiffage pour un montant de 154 945 € HT.



## Recueil des actes administratifs

- 101** → arrêtés du Président
- 261** → certificats administratifs
- 185** → décisions du Président
- 18** → délibérations du Bureau
- 43** → délibérations du Comité Syndical
- 60** → conventions de passage enregistrées
- 5** → actes authentiques de cession de parcelles



# BUDGET

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

## Budget Principal

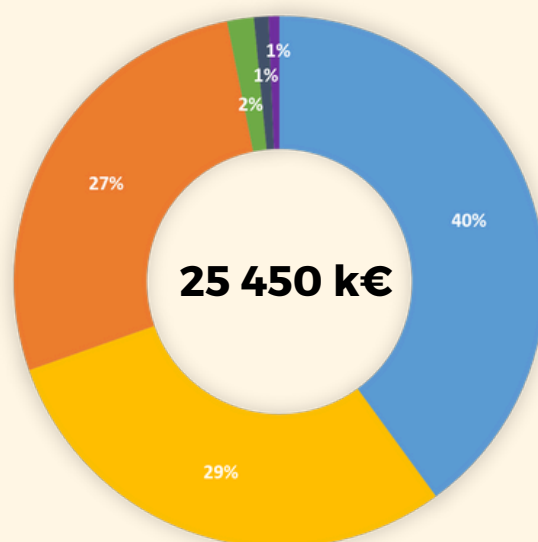
### INVESTISSEMENT

#### Dépenses :

En incluant les restes à réaliser, c'est-à-dire les sommes engagées mais non mandatées au 31 décembre 2023, ce sont plus de 25.6 millions d'euros qui ont été dépensés en investissement en 2023, dont plus de 24 millions pour financer les travaux sur les différents réseaux (électriques, éclairage public et télécommunications).

Les **principaux postes de dépenses** sont :

- Les travaux sur le **réseau électrique** : 13.5 M € TTC
- Les travaux sur les **réseaux d'éclairage public et de télécommunications** : 10 M € TTC
- Les **parts syndicales versées aux communes** ayant reçu transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage : 920 000 € TTC
- Les travaux relatifs aux **IRVE** : 550 000 € TTC
- La part de **R2 relative aux travaux d'éclairage public** reversée aux communes conservant l'accise sur l'électricité : 297 000 € TTC
- Les investissements pour le **fonctionnement** du syndicat (principalement création de l'auvent photovoltaïque en 2023) : 185 000 € TTC



#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Travaux réseau électrique
- Travaux réseaux EP et télécommunications
- Parts versées aux communes
- IRVE
- R2
- Fonctionnement

## Recettes :

Les recettes nécessaires pour faire face à ces dépenses se sont élevées à près de 19.5 millions d'euros (toujours y compris les restes à réaliser), dont près de 10.4 millions proviennent des participations des communes et aménageurs ayant sollicité les travaux.

Les recettes d'investissement n'étant pas suffisantes, un virement de plus de 1.5 million d'euros de la section de fonctionnement est opéré.

Les **principaux postes de recettes** sont :

- Les **participations des communes** et aménageurs pour les travaux réalisés : 10.4 M € TTC
- Les aides du **FACE** : 4.2 M € TTC
- **L'excédent** de fonctionnement : 1.6 M € TTC
- **Enedis** : subvention article 8 (Environnement et Cadre de Vie) + PCT (Part Couverte par le Tarif) : 1.4 M € TTC
- Les subventions de la part de **l'Etat, de la Région et du Département** : 1.1 M € TTC
- Le **FCTVA** (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : 750 000 € TTC

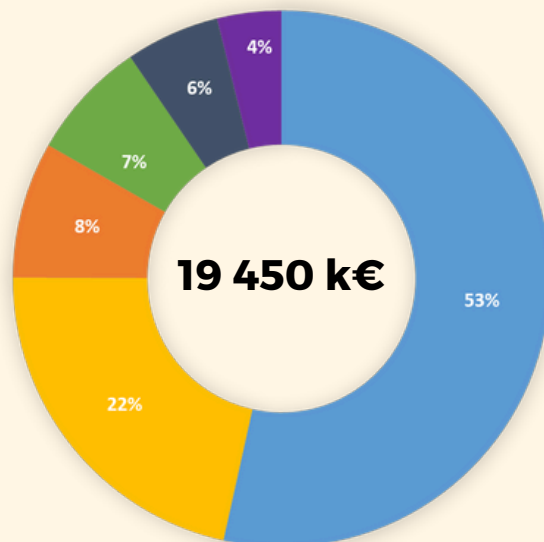
## FONCTIONNEMENT

### Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement du SDEV en 2023 se sont élevées à 2.3 millions dont 1 million d'euros de masse salariale et près de 800 000 € de dépenses d'entretien des réseaux d'éclairage public.

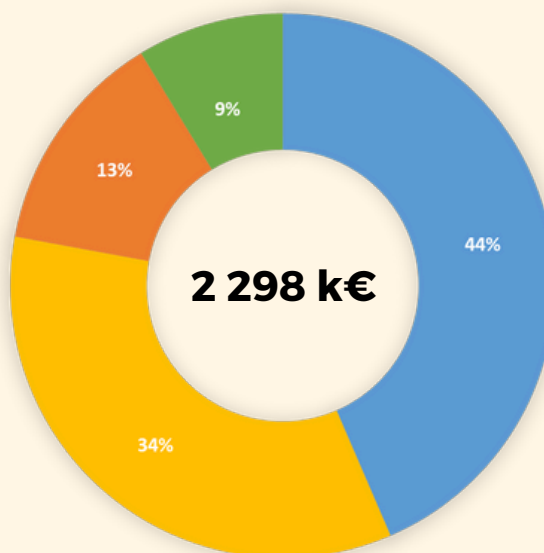
Les **principaux postes de dépenses** sont :

- Les **charges de personnel** : 1 M € TTC
- La **maintenance curative et préventive** des réseaux d'éclairage public des 187 communes ayant transféré la compétence au SDEV : 790 000 € TTC
- Les **charges à caractère général** pour le fonctionnement du Syndicat : eau, gaz, électricité, télécommunications, carburant, assurances, entretien des locaux, fournitures administratives, impôts, ... : 308 000 € TTC
- Les **autres charges de gestion courante** : 200 000 € TTC (dont une créance éteinte de 147 000 €)



### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Participations des communes
- FACE
- Excédent de fonctionnement
- Enedis : article 8
- Subventions Etat, Région, Département
- FCTVA



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges de personnel
- Maintenance EP
- Charges à caractère général
- Autres charges

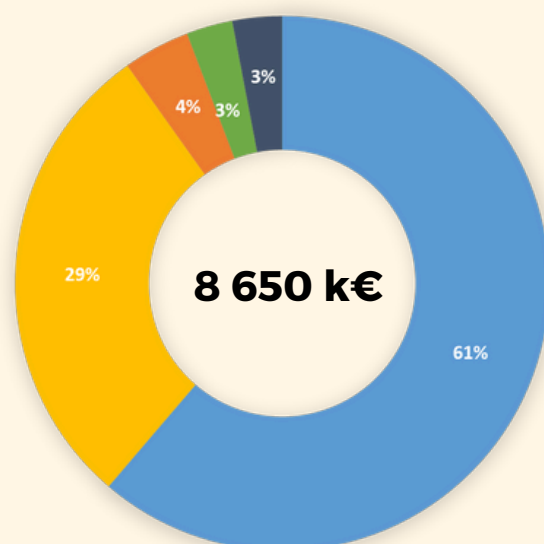
## Recettes

En recettes, le SDEV a perçu plus de 8.6 millions d'euros dont 5.3 millions d'accise sur l'électricité (cf pages 38 et 39), soit une rentrée d'argent tout à fait exceptionnelle, et 2.4 millions d'euros de redevances du concessionnaire Enedis.

Comme indiqué ci-dessus, l'excédent de la section de fonctionnement permet de financer le déficit de la section d'investissement.

Les **principaux postes de recettes** sont :

- L'**accise sur l'électricité** : 5.3 M € TTC
- Les **redevances versées** par le concessionnaire **Enedis** (R1 + R2) : 2.4 M € TTC
- Les **participations des communes** aux dépenses d'entretien des réseaux d'**éclairage public** et d'**IRVE** : 350 000 € TTC
- Les **redevances** versées par **Losange** pour l'utilisation des supports : 242 000 € TTC
- Les **autres produits** : remboursements d'assurances, FCTVA, cessions, pénalités ... : 260 000 € TTC



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Accise sur l'électricité
- Redevances ENEDIS
- Participations des communes entretien EP / IRVE
- Redevances Losange
- Autres produits



## EN BREF

Le SDEV continue de présenter une situation financière saine qui lui permet chaque année de réaliser d'importants investissements pour la modernisation des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sur le département.

# Budget Annexe TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## EXPLOITATION

Près de 70 000 € ont été **dépensés** pour l'exploitation du service :

- 38 500 € remboursés au budget principal pour les charges de personnel et le fonctionnement du service
- 31 000 € versés aux 10 communes ayant eu recours à la prestation de valorisation des CEE

En parallèle, 84 000 € ont été **encaissés** :

- 37 000 € de valorisation des CEE
- 30 000 € de subvention de l'ADEME
- 8 400 € de cotisations des communes ayant adhéré au service de Conseiller en Energie Partagé

## INVESTISSEMENT

Pour sa deuxième année d'existence, le Budget Annexe relatif à la Transition Énergétique a permis de financer une partie de l'installation photovoltaïque de l'auvent, pour 12 000 €.

Les recettes d'investissement perçues en 2023 proviennent de subventions du budget principal et de l'ADEME, pour 21 000 €.



SECT.	DÉPENSES 2023	RECETTES 2023	RÉSULTAT EXERCICE	RÉSULTAT REPORT N-1	RAR 2023	RÉSULTAT CUMULÉ
EXPLOIT.	69 393,42€	75 396,63€	6 003,21€	8 398,50€	0,00 €	14 401,71€
INVEST.	12 037,98 €	21 477,82 €	9 439,84 €	0,00 €	0,00 €	9 439,84 €
	<b>81 431,40 €</b>	<b>96 874,45 €</b>	<b>15 443,05 €</b>	<b>8 398,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>23 841,55 €</b>

## Activité comptable

<b>2023</b>	
MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS
<b>3 419</b>	<b>868</b>

### DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT :

( SERVICE COMPTABILITÉ DU SDEV + PAIERIE DÉPARTEMENTALE )



**15,5 jours**

( sur 30 jours maximum )



# FAITS MARQUANTS

CA S'EST PASSÉ EN 2023

## Remise de médailles

La traditionnelle cérémonie des Vœux du Président du SDEV, qui s'est tenue le 25 janvier 2023 au Centre des Congrès d'Epinal, a été l'occasion de saluer l'engagement de 4 Agents : Elise ANTOINE, Florent DUVAL, Damien JACQUOT et Vincent MALBRANQUE. Chacun d'entre eux s'est ainsi vu remettre la médaille d'argent d'honneur régionale, départementale et communale qui récompense 20 ans de services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

Après avoir retracé le parcours professionnel de chacun d'entre eux, Monsieur Serge RENAUX a souligné leurs compétences respectives mises au service du SDEV.



**Damien  
JACQUOT**

20 ans de service  
public



**Elise  
ANTOINE**

20 ans de service  
public



**Vincent  
MALBRANQUE**

20 ans de service  
public



**Florent  
DUVAL**

20 ans de service  
public

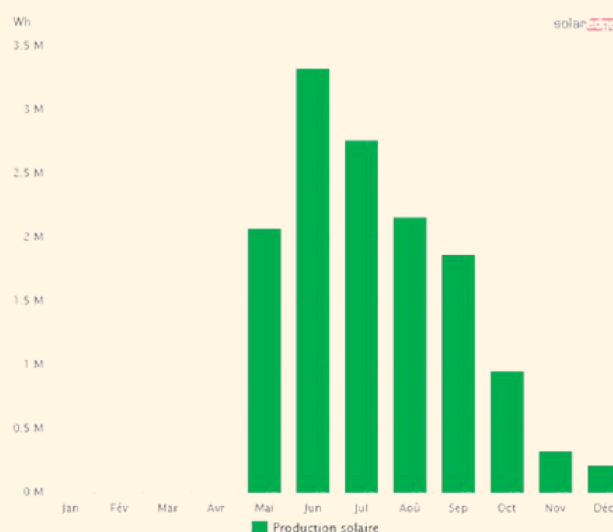
## Mise en service de l'auvent photovoltaïque



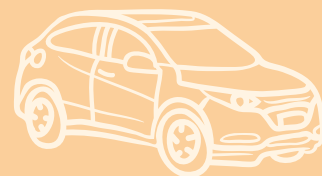
Après 9 mois de travaux pour construire l'auvent sur le parking du SDEV, l'installation photovoltaïque, présente en toiture, a été mise en service en mai 2023.

Depuis cette date, la production journalière d'électricité fait l'objet d'un suivi afin d'optimiser les usages (recharge des véhicules électriques notamment).

La période estivale étant arrivée rapidement après la mise en exploitation, le SDEV a pu bénéficier de nombreux jours en autonomie énergétique complète.



## Nouveaux véhicules



Chaque année, ce sont près de 80 000 km qu'effectuent les agents du SDEV sur les routes vosgiennes principalement, pour apporter leurs expertise et conseils auprès des communes adhérentes.

Aussi, toujours soucieux de limiter son impact carbone sur l'environnement, le syndicat, suite à l'acquisition en 2021 d'une première voiture électrique, continue le verdissement de sa flotte de véhicules en se dotant en 2023 :

- d'une nouvelle Peugeot E-208 100 % électrique, pour les déplacements sur le secteur central des Vosges,
- et d'une Renault Clio E-Tech full hybrid : sobre en ville, et qui permet une autonomie plus importante pour se rendre dans le secteur montagneux de l'Est du Département.

Les deux voitures électriques roulent par ailleurs à l'énergie verte, puisque leurs batteries sont directement rechargées par la toiture photovoltaïque de l'auvent construit en 2023 sur le parking du SDEV.

Ainsi, sur les 6 véhicules du parc, la moitié est issue d'une technologie « verte », et les renouvellements futurs des autres voitures répondront à ce même impératif de baisse de l'empreinte carbone du syndicat.



## Salon de l'AMV

Tous les ans, à l'occasion de son Assemblée Générale, l'Association des Maires des Vosges organise un salon d'exposants, privés et publics, en lien avec les nombreuses préoccupations des édiles vosgiens.

C'est donc toujours avec grand plaisir que le SDEV y est présent pour rencontrer tous ceux que la chose publique intéresse. En effet, depuis 2023, ce salon n'est plus réservé aux élus, mais est ouvert à tout public en accès libre (élus, agents des collectivités, particuliers, ...), et permet de présenter les produits ou services en faveur des collectivités locales sur un espace installé dans la grande halle du Centre des Congrès d'Epinal.

Notez dès à présent la date de la prochaine édition sur votre agenda, et venez nous rencontrer sur le stand du SDEV :  
le vendredi 25 octobre 2024  
de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.



© Photo Aurélien VILLEMEN pour l'AMV 88

# ANNEXES

---

**01.** Coordonnées des chargés d'affaires

---

**02.** Tableau de financement des communes urbaines 2024

---

**03.** Tableau de financement des communes rurales 2024

---

**04.** Liste des investissements 2023 par commune

## 01. Coordonnées des chargés d'affaires



### **LEMARQUIS Steven**

#### **Chargé d'Affaires – Lot 1**

Projets en électrification rurale  
03 29 29 25 19  
07 86 16 53 37  
steven.lemarquis@sdev88.fr



### **JACQUOT Damien**

#### **Chargé d'Affaires – Lot 2 (jusqu'au 30/06/2024)**

Projets en électrification rurale  
03 29 29 19 64  
06 14 43 14 08  
damien.jacquot@sdev88.fr



### **ANDRE Delphine**

#### **Chargée d'Affaires polyvalente**

#### **Chargée d'Affaires - Lot 2 (à partir du 01/07/2024)**

Projets en électrification rurale  
03 29 29 25 10  
06 81 44 45 97  
delphine.andre@sdev88.fr



### **PINOT Julien**

#### **Chargé d'Affaires – Lot 3**

Projets en électrification rurale  
03 29 29 19 61  
06 14 43 11 79  
julien.pinot@sdev88.fr



### **LOUIS-VILLEMIN Anthony**

#### **Chargé d'Affaires – Lot 4**

Projets en électrification rurale  
03 29 29 25 18  
06 03 09 71 67  
anthony.louis-villemin@sdev88.fr



### **CUNE Aurélie**

#### **Chargée d'Affaires – Lot 5**

Projets en électrification rurale  
03 29 29 19 66  
06 27 47 46 83  
aurelia.cune@sdev88.fr



### **SCHULER Xavier**

#### **Chargé d'Affaires – Lot 6**

Projets en électrification rurale  
03 29 29 19 63  
06 14 43 15 31  
xavier.schuler@sdev88.fr

## 02. Tableau de financement des communes urbaines 2024

### FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, DE GENIE CIVIL DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC A COMPTER DU 01/01/2023

Nature des travaux	COMMUNES URBAINES pour lesquelles le SDEV perçoit la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité				COMMUNES URBAINES conservant la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité			
	Maitre d'ouvrage	Commune	ENEDIS	SDEV	Maitre d'ouvrage	Commune	ENEDIS	SDEV
Extension pour un lotissement privé : partie intérieure	ENEDIS				ENEDIS			
	ENEDIS				ENEDIS			
Extension pour un équipement communal (lotissement, bâtiment, ...) Extension pour un bâtiment agricole	ENEDIS				ENEDIS			
	ENEDIS				ENEDIS			
Extensions diverses (particuliers par exemple) Renforcement / Sécurisation	ENEDIS				ENEDIS			
	ENEDIS				ENEDIS			
Enfouissement du réseau électrique retenu à l'ECV	SDEV	24%/90 000€ HT 50% au-delà	40%/90 000 € HT	36%/90 000 € HT 50 % au-delà	SDEV	40%/90 000€ HT 80% au-delà	40%/90 000 HT	20%
Enfouissement du réseau électrique non retenu à un programme de subvention extérieur	SDEV	50%	/	50%	SDEV	80%	/	20%
Eclairage public - Communes ayant délégué la compétence	Maitre d'ouvrage	Commune	Conseil Départemental	SDEV	Maitre d'ouvrage	Commune	Conseil Départemental	SDEV
Investissement en Eclairage public	SDEV	max 70 % - les aides du Département	subvention de 10 ou 20 %, / 75 000 € HT	30%	SDEV	max 80 % - les aides du Département	subvention de 10 ou 20 %, / 75 000 € HT	20%
	SDEV	70%	/	30%	SDEV	80%	/	20%
Entretien du réseau d'éclairage public maintenance préventive	SDEV	forfait/point lumineux	/	environ 70%	SDEV	forfait/point lumineux	/	environ 70%
	SDEV	100 % HT	/	/	SDEV	100 % HT	/	/
Génie civil du réseau de communications électroniques	Maitre d'ouvrage	Commune	SDEV		Maitre d'ouvrage	Commune	SDEV	
Partie intérieure d'un lotissement privé	lotisseur				lotisseur			
Autres projets coordonnés au réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage SDEV	SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements		SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements	

**FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, DE GENIE CIVIL DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC, A COMPTER DU 15/11/2023**

**03. Tableau de financement des communes rurales 2024**

COMMUNES RURALES					
Nature des travaux	Maître d'ouvrage	Commune	Aménageur	SDEV	
Extension pour un lotissement privé		/	59%	41%	
Extension pour un équipement communal (lotissement, bâtiment...)	SDEV	18%	/	82%	
Extension pour un bâtiment agricole	SDEV	/	18%	82%	
Extensions diverses (particuliers par exemple)	SDEV	/	59%	41%	
Extensions pour alimentation d'une IRVE retenue au SDIRVE	SDEV	/	25%	75%	
Renforcement / Sécurisation	SDEV	/	/	100%	
Enfouissement du réseau électrique retenu au FACE ou à l'ECV	SDEV	24%/90 000 € HT 50 % au-delà	/	76%/90 000€ HT 50% au-delà	
Enfouissement du réseau électrique non retenu à un programme extérieur de subvention	SDEV	50%	/	50%	
Eclairage public - Communes ayant délégué la compétence					
Investissement en Eclairage public	SDEV	max 70 % - les aides du Département	Conseil Départemental	SDEV	
Investissement en Eclairage public - dossier ne bénéficiant pas d'une subvention	SDEV	70%	subvention de 10 ou 20 % / 75 000 € HT	30%	
Entretien du réseau d'éclairage public	SDEV	forfait/point lumineux	/	30%	
maintenance préventive	SDEV	100 % HT	/	environ 70 %	
maintenance curative	SDEV		/	/	
Génie civil du réseau de communications électroniques					
Partie intérieure d'un lotissement privé	SDEV	Commune / lotisseur	SDEV		
Autres projets coordonnés au réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage SDEV	SDEV	100% du HT	Coût HT de fourniture et pose du matériel		Coût des terrassements

## 04. Liste des investissements 2023 par commune

Liste des investissements 2023 par commune (y compris projets privés)

Les montants en euros HT ci-dessous correspondent aux chantiers terminés au cours de l'exercice 2023.

Les opérations débutées en 2023 ou les années antérieures, et non clôturées, ne figurent pas dans ce tableau.

Lot	Commune	Opération	Total
1	AINGEVILLE	Extension réseau électrique	28 073,53 €
5	ALLARMONT	Extension réseau électrique	5 026,57 €
2	AMEUVELLE	Extension réseau électrique	52 901,74 €
5	ANOULD	Réseau éclairage public	22 932,44 €
4	ARCHES	Extension réseau électrique	1 165,17 €
4	ARCHES	Génie civil télécommunications	195,97 €
4	ARCHES	Extension réseau électrique	11 936,9 €
4	ARCHES	Génie civil télécommunications	4 948,04 €
4	ARCHETTES	Sécurisation réseau électrique	94 675,29 €
4	ARCHETTES	Génie civil télécommunications	30 089,50 €
4	ARCHETTES	Réseau éclairage public	47 715,25 €
1	AUTIGNY LA TOUR	Réseau éclairage public	13 034,94 €
3	AUTREY	Extension réseau électrique	36 166,37 €
1	AUZAINVILLIERS	Extension réseau électrique	10 402,02 €
1	AUZAINVILLIERS	Génie civil télécommunications	5 429,04 €
1	AUZAINVILLIERS	Réseau éclairage public	48 360,15 €
1	AUZAINVILLIERS	Extension réseau électrique	8 737,94 €
4	BADMENIL AUX BOIS	Extension réseau électrique	7 113,01 €
4	BADMENIL AUX BOIS	Extension réseau électrique	35 060,42 €
5	BAN DE SAPT	Extension réseau électrique	5 179,76 €
5	BAN SUR MEURTHE - CLEFCY	Extension réseau électrique	12 824,08 €
5	BAN SUR MEURTHE - CLEFCY	Génie civil télécommunications	4 613,99 €
5	BAN SUR MEURTHE - CLEFCY	Renforcement réseau électrique	56 604,14 €
6	BAN SUR MEURTHE - CLEFCY	Renforcement réseau électrique	22 478,56 €
5	BARBEY SEROUX	Extension réseau électrique	931,53 €
5	BARBEY SEROUX	Génie civil télécommunications	217,12 €
6	BASSE SUR LE RUPT	Extension réseau électrique	10 596,85 €
1	BAZOILLES SUR MEUSE	Enfouissement réseau électrique	47 357,31 €
3	BEGNECOURT	Extension réseau électrique	7 909,22 €
3	BEGNECOURT	Génie civil télécommunications	2 766,73 €
3	BEGNECOURT	Réseau éclairage public	1 869,48 €
2	BELRUPT	Extension réseau électrique	44 721,28 €
4	BRANTIGNY	Extension réseau électrique	6 593,32 €
4	BRANTIGNY	Génie civil télécommunications	1 698,58 €
3	BRU	Renforcement réseau électrique	31 158,42 €
1	BULGNEVILLE	Extension réseau électrique	733,39 €
5	CELLES SUR PLAINE	Renforcement réseau électrique	13 078,43 €
6	CELLES SUR PLAINE	Renforcement réseau électrique	178 566,91 €
6	CHAMPDRAY	Renforcement réseau électrique	17 723,18 €
4	CHARMES	Enfouissement réseau électrique	112 397,93 €
4	CHARMES	Génie civil télécommunications	39 099,14 €

3	CHARMOIS DEVANT BRUYERES	Extension réseau électrique	6 087,76 €
1	CHATENOIS	Renforcement réseau électrique	73 928,32 €
1	CHATENOIS	Génie civil télécommunications	15 385,01 €
1	CHATENOIS	Réseau éclairage public	29 768,07 €
1	CHATENOIS	Sécurisation réseau électrique	36 095,03 €
1	CHATENOIS	Génie civil télécommunications	2 376,29 €
1	CHATENOIS	Réseau éclairage public	65 903,12 €
1	CHATENOIS	Extension réseau électrique	5 460,74 €
4	CHAUMOUSEY	Extension réseau électrique	14 247,91 €
4	CHAUMOUSEY	Réseau éclairage public	8 523,98 €
6	CLEURIE	Sécurisation réseau électrique	27 284,69 €
5	CORCIEUX	Enfouissement réseau électrique	52 317,67 €
5	CORCIEUX	Génie civil télécommunications	27 780,05 €
1	COUSSEY	Renforcement réseau électrique	100 842,88 €
1	COUSSEY	Génie civil télécommunications	35 920,33 €
1	COUSSEY	Extension réseau électrique	7 650,67 €
4	DAMAS AUX BOIS	Enfouissement réseau électrique	150 166,16 €
4	DAMAS AUX BOIS	Génie civil télécommunications	47 801,09 €
4	DAMAS AUX BOIS	Réseau éclairage public	88 978,95 €
4	DAMAS AUX BOIS	Renforcement réseau électrique	140 407,68 €
4	DAMAS AUX BOIS	Génie civil télécommunications	32 613,84 €
4	DAMAS AUX BOIS	Réseau éclairage public	41 880,35 €
2	DAMBLAIN	Extension réseau électrique	54 128,46 €
2	DAMBLAIN	Génie civil télécommunications	10 875,05 €
2	DARNEY	Renforcement réseau électrique	9 859,84 €
5	DENIPAIRE	Renforcement réseau électrique	150 327,88 €
3	DEYCIMONT	Extension réseau électrique	64 299,01 €
3	DEYCIMONT	Réseau éclairage public	2 912,48 €
4	DEYVILLERS	Renforcement réseau électrique	32 655,99 €
4	DEYVILLERS	Réseau éclairage public	3 347,28 €
4	DEYVILLERS	Extension réseau électrique	7 712,54 €
5	DEYVILLERS	Extension réseau électrique	18 225,28 €
4	DIGNONVILLE	Réseau éclairage public	15 739,14 €
3	DOCELLES	Extension réseau électrique	3 398,42 €
3	DOCELLES	Extension réseau électrique	2 044,42 €
1	DOLAINCOURT	Extension réseau électrique	39 527,85 €
3	DOMBASLE EN XAINTOIS	Extension réseau électrique	12 028,16 €
3	DOMBASLE EN XAINTOIS	Renforcement réseau électrique	22 440,93 €
2	DOMBROT LE SEC	Enfouissement réseau électrique	59 517,88 €
2	DOMBROT LE SEC	Génie civil télécommunications	19 597,72 €
2	DOMBROT LE SEC	Réseau éclairage public	44 149,01 €
3	DOMMARTIN AUX BOIS	Extension réseau électrique	7 036,87 €
3	DOMMARTIN AUX BOIS	Réseau éclairage public	1 794,22 €
3	DOMMARTIN AUX BOIS	Extension réseau électrique	12 640,28 €
3	DOMMARTIN AUX BOIS	Génie civil télécommunications	5 014,97 €
3	DOMMARTIN AUX BOIS	Réseau éclairage public	10 919,34 €
5	DOMPTAIL	Réseau éclairage public	61 525,67 €
4	DOUNOUX	Extension réseau électrique	9 137,29 €
4	DOUNOUX	Génie civil télécommunications	2 950,29 €
4	DOUNOUX	Extension réseau électrique	7 104,73 €
3	FAUCONCOURT	Enfouissement réseau électrique	54 233,26 €

3	FAUCONCOURT	Génie civil télécommunications	28 424,62 €
3	FAUCONCOURT	Réseau éclairage public	60 058,23 €
6	FERDRUPT	Réseau éclairage public	21 420,21 €
2	FONTENAY	Réseau éclairage public	960,48 €
3	FONTENAY	Renforcement réseau électrique	22 899,63 €
3	GELVECOURT ET ADOMPT	Réseau éclairage public	8 984,76 €
6	GERBAMONT	Extension réseau électrique	5 382,88 €
6	GERBAMONT	Génie civil télécommunications	1 072,84 €
4	GIRANCOURT	Extension réseau électrique	10 834,90 €
3	GRANDVILLERS	Extension réseau électrique	7 675,38 €
3	GRANDVILLERS	Génie civil télécommunications	2 661,07 €
3	GRANDVILLERS	Extension réseau électrique	12 268,87 €
3	GRANDVILLERS	Génie civil télécommunications	1 857,07 €
4	GRUEY LES SURANCE	Extension réseau électrique	8 647,64 €
4	GRUEY LES SURANCE	Extension réseau électrique	17 801,00 €
3	GUGNECOURT	Enfouissement réseau électrique	55 626,57 €
3	GUGNECOURT	Génie civil télécommunications	20 503,80 €
3	GUGNECOURT	Réseau éclairage public	96 588,04 €
4	HADOL	Réseau éclairage public	26 591,64 €
4	HADOL	Renforcement réseau électrique	32 627,81 €
3	HARDANCOURT	Enfouissement réseau électrique	60 955,26 €
3	HARDANCOURT	Génie civil télécommunications	24 683,65 €
3	HARDANCOURT	Réseau éclairage public	55 271,39 €
4	HARDANCOURT	Enfouissement réseau électrique	75 565,18 €
2	HAREVILLE SOUS MONTFORT	Réseau éclairage public	24 004,10 €
3	HENNECOURT	Extension réseau électrique	7 527,90 €
3	HENNECOURT	Extension réseau électrique	10 120,58 €
4	HERGUGNEY	Enfouissement réseau électrique	82 616,15 €
4	HERGUGNEY	Génie civil télécommunications	16 544,19 €
4	HERGUGNEY	Réseau éclairage public	57 485,20 €
1	HOUECOURT	Extension réseau électrique	17 639,11 €
1	HOUECOURT	Génie civil télécommunications	7 321,03 €
1	HOUECOURT	Renforcement réseau électrique	100 326,95 €
1	HOUECOURT	Génie civil télécommunications	21 806,15 €
3	HOUSSERAS	Renforcement réseau électrique	167 212,99 €
2	ISCHES	Enfouissement réseau électrique	143 205,57 €
2	ISCHES	Génie civil télécommunications	36 653,30 €
3	JEANMENIL	Renforcement réseau électrique	31 854,53 €
3	JEANMENIL	Renforcement réseau électrique	75 773,34 €
3	JEANMENIL	Renforcement réseau électrique	55 096,52 €
3	JEANMENIL	Renforcement réseau électrique	9 700,83 €
3	JEANMENIL	Réseau éclairage public	47 419,15 €
4	JEUXEY	Extension réseau électrique	13 932,35 €
4	JEUXEY	Extension réseau électrique	19 057,54 €
1	JUBAINVILLE	Renforcement réseau électrique	83 904,54 €
4	LA CHAPELLE AUX BOIS	Réseau éclairage public	57 007,38 €
3	LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES	Extension réseau électrique	9 813,91 €
3	LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES	Extension réseau électrique	4 664,12 €
5	LA CROIX AUX MINES	Extension réseau électrique	20 682,49 €
6	LA FORGE	Extension réseau électrique	8 708,68 €

5	LA HOUSIERE	Extension réseau électrique	8 893,83 €
3	LA NEUVEVILLE DEVANT LEPANGES	Extension réseau électrique	6 303,58 €
5	LA SALLE	Enfouissement réseau électrique	42 242,71 €
5	LA SALLE	Génie civil télécommunications	15 835,79 €
5	LA SALLE	Extension réseau électrique	5 394,30 €
5	LA SALLE	Génie civil télécommunications	2 259,34 €
1	LA VACHERESSE ET LA ROUILLIE	Extension réseau électrique	14 535,55 €
4	LA VOGUE LES BAINS	Renforcement réseau électrique	21 626,90 €
4	LA VOGUE LES BAINS	Réseau éclairage public	21 785,65 €
1	LANDAVILLE	Réseau éclairage public	4 536,97 €
3	LAVELINE DU HOUX	Renforcement réseau électrique	57 600,79 €
4	LE CLERJUS	Extension réseau électrique	12 370,91 €
6	LE THOLY	Extension réseau électrique	18 819,66 €
6	LE THOLY	Génie civil télécommunications	6 377,53 €
7	LE THOLY	Sécurisation réseau électrique	29 448,58 €
6	LE VAL D'AJOL	Enfouissement réseau électrique	106 806,98 €
6	LE VAL D'AJOL	Génie civil télécommunications	24 904,91 €
6	LE VAL D'AJOL	Réseau éclairage public	24 183,32 €
6	LE VAL D'AJOL	Enfouissement réseau électrique	261 618,05 €
6	LE VAL D'AJOL	Génie civil télécommunications	81 440,43 €
6	LE VAL D'AJOL	Réseau éclairage public	170 059,48 €
3	LEPANGES SUR VOLOGNE	Extension réseau électrique	25 058,73 €
3	LEPANGES SUR VOLOGNE	Extension réseau électrique	14 673,71 €
3	LEPANGES SUR VOLOGNE	Génie civil télécommunications	9 178,92 €
5	LES ARRENTES DE CORCIEUX	Extension réseau électrique	37 478,89 €
5	LES POULIERES	Extension réseau électrique	9 119,13 €
6	LIEZEY	Sécurisation réseau électrique	201 692,42 €
2	LIGNEVILLE	Enfouissement réseau électrique	104 866,55 €
2	LIGNEVILLE	Génie civil télécommunications	38 450,06 €
5	LUBINE	Extension réseau électrique	22 739,16 €
5	MANDRAY	Renforcement réseau électrique	27 016,85 €
2	MARTIGNY LES BAINS	Extension réseau électrique	18 835,69 €
1	MARTIGNY LES GERBONVAUX	Renforcement réseau électrique	31 215,50 €
4	MAZELEY	Enfouissement réseau électrique	136 981,73 €
4	MAZELEY	Génie civil télécommunications	47 589,50 €
4	MAZELEY	Réseau éclairage public	114 081,77 €
3	MAZIROT	Extension réseau électrique	6 422,59 €
3	MEMENIL	Enfouissement réseau électrique	61 809,89 €
3	MEMENIL	Génie civil télécommunications	27 704,53 €
3	MEMENIL	Réseau éclairage public	42 371,97 €
3	MENIL SUR BELVITTE	Réseau éclairage public	300,00 €
2	MONT LES LAMARCHE	Enfouissement réseau électrique	49 651,50 €
2	MONT LES LAMARCHE	Génie civil télécommunications	34 519,87 €
4	MORIVILLE	Renforcement réseau électrique	125 313,13 €
2	MORIZECOURT	Sécurisation réseau électrique	26 959,63 €
3	MOYEMONT	Enfouissement réseau électrique	42 589,39 €
3	MOYEMONT	Génie civil télécommunications	19 471,82 €
4	NOMEXY	Réseau éclairage public	36 654,47 €
2	OFFROICOURT	Extension réseau électrique	6 871,13 €

3	ORTONCOURT	Extension réseau électrique	7 012,80€
3	ORTONCOURT	Génie civil télécommunications	2 010,09 €
2	PAREY SOUS MONTFORT	Réseau éclairage public	26 651,65 €
2	PONT LES BONFAYS	Extension réseau électrique	7 165,70 €
4	POUXEUX	Enfouissement réseau électrique	74551,12
3	RANCOURT	Enfouissement réseau électrique	19 078,93 €
3	RANCOURT	Génie civil télécommunications	8 131,77 €
3	RANCOURT	Réseau éclairage public	26 359,59 €
5	RAON L'ETAPE	Réseau éclairage public	103 049,00 €
5	RAON SUR PLAINE	Extension réseau électrique	12 268,87 €
4	ROZEROTTE ET MENIL	Réseau éclairage public	1 191,07 €
2	ROZIERES SUR MOUZON	Réseau éclairage public	26 352,55 €
5	SAINT JEAN D'ORMONT	Renforcement réseau électrique	18 407,80 €
6	SAINT MAURICE SUR MOSELLE	Extension réseau électrique	5 475,80 €
1	SAINT OUEN LES PAREY	Extension réseau électrique	23 764,30 €
2	SAINT OUEN LES PAREY	Extension réseau électrique	9 570,29 €
1	SANDAUCOURT	Enfouissement réseau électrique	90 640,81 €
1	SANDAUCOURT	Génie civil télécommunications	26 415,99 €
1	SANDAUCOURT	Réseau éclairage public	92 390,27 €
1	SIONNE	Extension réseau électrique	30 242,58 €
4	SOCOURT	Extension réseau électrique	12 164,22 €
6	THIEFOSSÉ	Extension réseau électrique	22 548,83 €
1	TRANQUEVILLE GRAUX	Renforcement réseau électrique	6 504,52 €
4	UBEXY	Enfouissement réseau électrique	58 347,31 €
4	UBEXY	Génie civil télécommunications	21 779,54 €
4	UBEXY	Réseau éclairage public	57 350,73 €
1	URVILLE	Extension réseau électrique	10 255,09 €
1	URVILLE	Génie civil télécommunications	3 193,64 €
4	UXEGNEY	Réseau éclairage public	89 182,15 €
4	UXEGNEY	Réseau éclairage public	61 295,26 €
4	VAXONCOURT	Extension réseau électrique	28 881,69 €
6	VECOUX	Réseau éclairage public	12 405,89 €
6	VECOUX	Extension réseau électrique	4 703,50 €
3	VELOTTE ET TATIGNECOURT	Extension réseau électrique	11 223,17 €
3	VELOTTE ET TATIGNECOURT	Génie civil télécommunications	3 983,02 €
2	VILLOTTE	Enfouissement réseau électrique	126 401,58 €
2	VILLOTTE	Génie civil télécommunications	37 773,62 €
2	VILLOTTE	Réseau éclairage public	90 368,70 €
4	VINCEY	Enfouissement réseau électrique	50 771,84 €
4	VINCEY	Génie civil télécommunications	16 461,20 €
3	VOMECOURT SUR MADON	Extension réseau électrique	9 461,82 €
1	VOUXEY	Enfouissement réseau électrique	113 737,81 €
1	VOUXEY	Génie civil télécommunications	37 559,99 €
1	VRECOURT	Extension réseau électrique	25 108,14 €
5	WISEMBACH	Réseau éclairage public	27 908,41 €
4	XERTIGNY	Réseau éclairage public	25 924,76 €





28, rue de la Clé d'Or – BP 142  
88004 EPINAL Cedex

**Permanence physique et téléphonique :**

De 8h à 12h et de 13h à 17h  
Du lundi au vendredi  
au 03.29.29.19.60

**Site internet :**

[www.sdev88.fr](http://www.sdev88.fr)

**Mail :** [sdev@sdev88.fr](mailto:sdev@sdev88.fr)

